

Sagess

n°4 JUILLET 2019

POUR ENSEMBLE MIEUX SERVIR



AGEPAPH
ASSOCIATION POUR LA GESTION DES ÉTABLISSEMENTS
POUR PERSONNES ÂGÉES ET POUR PERSONNES HANDICAPÉES

ZOOM P.11

L'organisation des cuisines

DOSSIER P.23

SAGESS 2020-2030

Un projet d'utilité sociale pour l'avenir

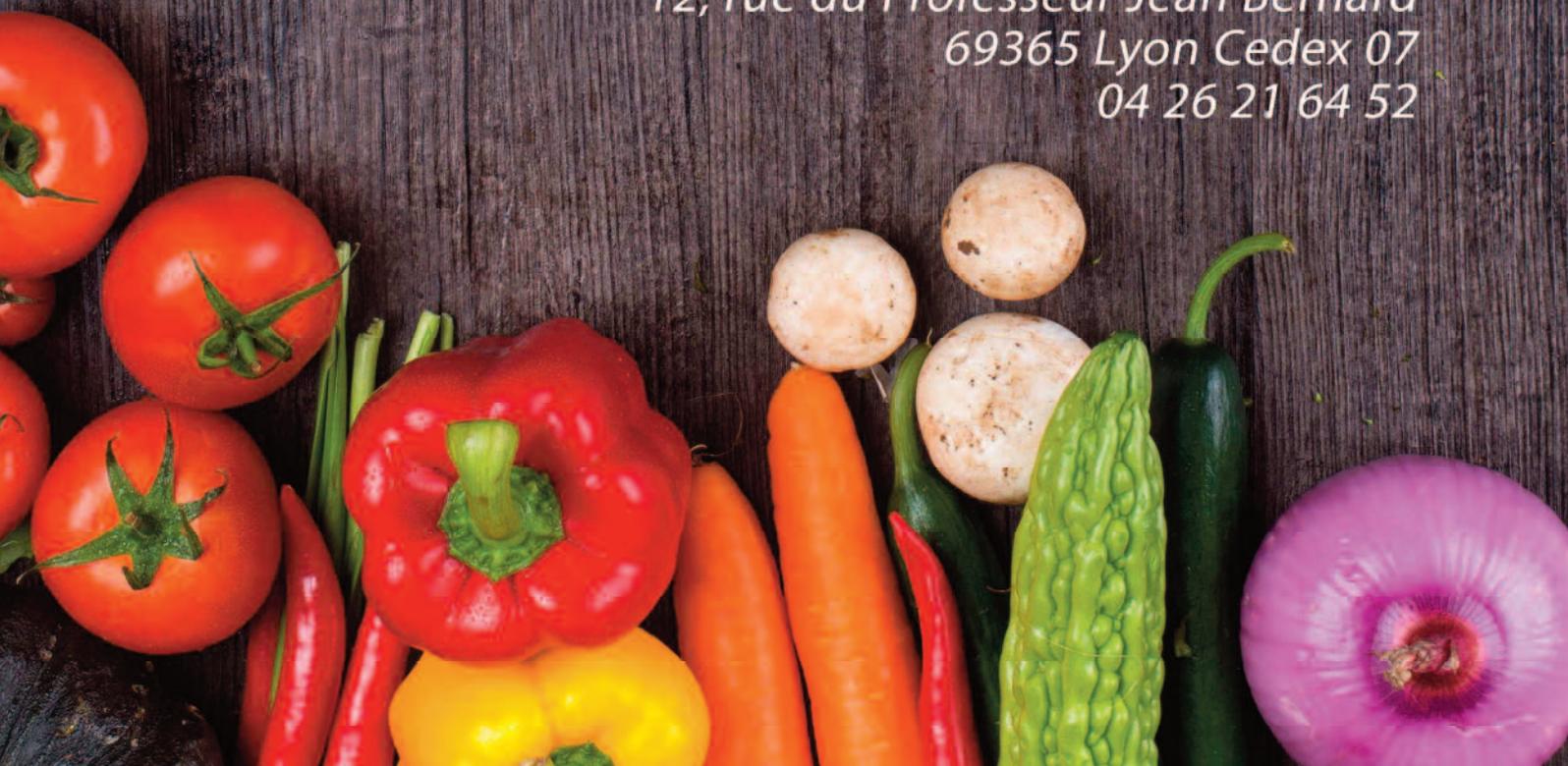


Depuis plus de 80 ans, nous agissons au quotidien pour offrir à nos clients et nos consommateurs un service de restauration fondé sur l'exigence culinaire et une prestation de qualité. Au cœur d'un environnement en mutation permanente, nous progressons et évoluons sans cesse afin d'offrir la restauration la plus adaptée aux besoins de chacun.

sOgeres

La Passion dans toutes nos Recettes...

Gerland Plaza - Bât B - CS30523
12, rue du Professeur Jean Bernard
69365 Lyon Cedex 07
04 26 21 64 52





GUY BENOIT
Président AGEPAH



CHRISTIAN FÉLICITÉ
Président AVERPAHM



JEAN-LUC POUYET
Président ABAH



JACQUES LAHAYE
Président ADSEA

Edito

SAGESS 2020 - 2030

Un projet politique d'utilité sociale porté par des associations partenaires...

Avec la conscience des responsabilités qui sont les leurs, les associations membres du groupement de coopération sociale et médico-sociale (GCSMS) SAGESS portent un projet politique commun, qui est d'abord celui de la construction d'une société solidaire.

De ce fait, les associations membres du groupement SAGESS défendent un modèle de société au sein de laquelle les personnes en situation de vulnérabilité ou en grande difficulté vivent avec et parmi les autres, où chacun contribue suivant ses moyens et reçoit selon ses besoins, où la différence constitue une richesse, où les biens et les services sont accessibles à tous, où chacun est acteur de sa vie.

Dans le secteur d'activité du groupement SAGESS et des associations membres, à savoir l'accompagnement social et médico-social, cet élan solidaire oblige à anticiper en permanence les évolutions sociales ou économiques, à les conjuguer avec les orientations politiques, à chercher des alternatives, à réinventer les possibles, à s'inscrire de plus en plus dans la proximité, à décloisonner et mettre en synergie les différents champs de compétences.

Cela nécessite une gouvernance à haut niveau de réactivité, que l'organisation actuelle du groupement SAGESS et des associations membres ne permet plus, du fait de la multiplication des centres de décision politique et des lieux de gestion des solutions d'accompagnement retenues.

Pour toutes ces raisons, les associations membres de SAGESS ont décidé de faire évoluer le modèle socio-économique de SAGESS.

Le principe retenu est celui d'un glissement du groupement SAGESS sur un statut d'association loi 1901 à partir du 1^{er} novembre 2019, avec apport partiel d'actifs des associations membres, en l'occurrence les activités des plateformes métiers, et transfert des activités du GCSMS lui-même. La gouvernance, la dirigeance et les différents volets de gestion seront donc assurés par un seul organisme, l'association SAGESS, qui sera ainsi en mesure d'assurer encore plus efficacement sa mission d'opérateur majeur de l'économie sociale.

Les associations membres resteront en situation de responsabilité dans leur cœur de métier, en contrôlant via les instances de SAGESS les réponses sociales et médico-sociales produites dans leurs établissements et services.

Afin d'élargir ses possibilités de développement, l'association SAGESS sollicitera l'obtention de l'agrément d'entreprise solidaire d'utilité sociale (ESUS), qui est de plein droit pour les associations sans but lucratif œuvrant dans le social ou le médico-social.

Cet agrément permettra à SAGESS de trouver des nouvelles sources de financement, de fédérer des nouveaux collectifs, d'enrichir sa palette d'activités au travers de nouveaux partenariats, d'initier des projets multisectoriels.

Ainsi, et parce que « *il y a toujours un avenir pour ceux qui pensent à l'avenir* », SAGESS a décidé de s'inscrire résolument dans cette voie moderne d'émancipation et de transformation de la société qu'est l'économie sociale et solidaire.

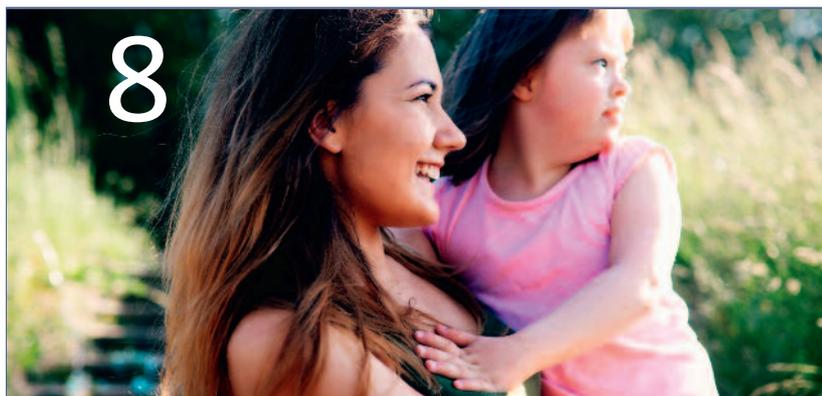
Cet engagement devrait lui permettre de ne pas manquer son rendez-vous avec la prochaine décennie 2020-2030 !

Les Présidents

240 TRAVAILLEURS À VOTRE SERVICE, N'HÉSITEZ PAS À FAIRE APPEL À NOUS.



- Travaux espaces verts
- Travaux à façon
- Entretien de locaux
- Mise à disposition
- Gestion responsable de déchets de bureaux (papier, informatique)
- etc.



8

**DU 4 EN 1...
POUR UNE MEILLEURE PRISE EN COMPTE
DE LA DIVERSITÉ**



10

**INSPECTION DE
L'ÉDUCATION
NATIONALE**



11
ZOOM

ORGANISATION DES CUISINES



20

ACTUALITÉS



23

DOSSIER
SAGESS 2020-2030
Un projet d'utilité sociale
pour l'avenir



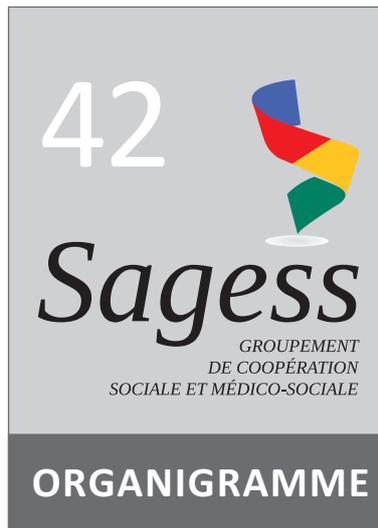
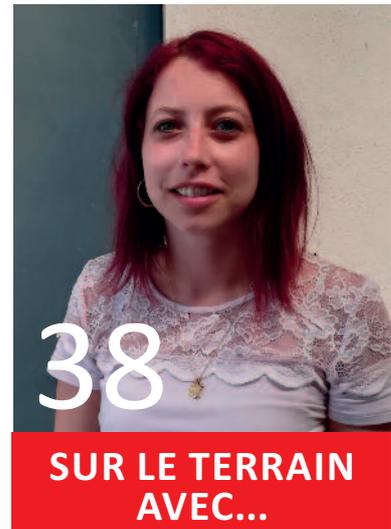
30

**PLATEFORME
ACCOMPAGNEMENT
SOCIAL**



32

**PLATEFORME
SOIN ET
ACCOMPAGNEMENT**



Bonne lecture !



Magazine d'Information du Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale

Directeur de publication : Gérard Spaniol

Rédaction : Valéry Reigneaud, SAGESS

Photos/illustrations : Richard Damoret, Istock, SAGESS

Maquette et mise en page : C-Toucom à Moulins

Impression : Neuville Impressions



Philippe VERDIER

Directeur général
du GCSMS SAGESS

Du 4 en 1... pour une meilleure prise en compte de la diversité

Les temps ont changé ...
Les façons d'administrer les établissements
et services spécialisés aussi...

Dorénavant, nous devons tenter :

- de privilégier l'accompagnement à domicile et en milieu ordinaire,
- d'apporter des réponses de plus en plus singulières aux publics que nous accompagnons,
- de nous conformer à de nouvelles obligations normatives, tant du côté de la qualité du service rendu que du côté de la sécurité,
- d'augmenter le nombre de personnes accompagnées avec des moyens qui n'évoluent pas ou peu.

Depuis la mise en œuvre du GCSMS SAGESS, nous avons commencé à nous structurer afin d'absorber ces évolutions qui représentent un changement de paradigme pour notre secteur. Nous pouvons nous réjouir de cette initiative, car nous avons alors posé les bases pour aborder la métamorphose sans modifier, si ce n'est à la marge, le fonctionnement des établissements et

services, en ne réduisant pas les moyens humains voués à l'accompagnement des publics et en conservant les niveaux de qualification des personnels.

Pourtant, aujourd'hui, pour poursuivre l'adaptation de notre organisation à cet environnement qui n'a pas fini de muter, nous devons franchir un nouveau palier. La gouvernance doit être plus lisible et simplifiée pour la rendre plus opérante et réactive. La gestion administrative et financière a besoin d'être renforcée, afin de sécuriser les fonctionnements institutionnels. Enfin, nous allons devoir transformer notre offre de service pour construire des nouvelles réponses d'accompagnement.

Persuadés de cette nécessaire évolution et conscients de la richesse de notre histoire où l'agglomérat des cultures de chaque association est devenu une force, nous allons tenter de mettre en place un nouveau modèle qui prendra en compte ce double constat. Pour

cela, nous nous sommes inspirés de la nouvelle tendance des outils de bricolage ou jardinage qui utilisent un même bloc moteur. Cette évolution technologique, décrite dans un premier temps et perçue comme fantaisiste par les professionnels des secteurs concernés, semble aujourd'hui faire l'unanimité, car elle permet de conserver l'efficacité de ces outils tout en réduisant les coûts d'investissement.

Au-delà de l'éloge de cet outillage, ce qui m'est apparu intéressant c'est la dimension métamorphique. En effet, l'association SAGESS que nous allons créer représentera le bloc moteur. Elle sera une base commune des activités sociales et médico-sociales des quatre associations historiques que nous désignerons statutairement « association-mères ». La nouvelle entité, loi 1901, requerra l'agrément d'entreprise solidaire d'utilité sociale (ESUS) afin d'élargir ses possibilités d'action. Au niveau de ses missions, elle devra veiller à la bonne gestion humaine et financière de l'ensemble des structures. En responsabilité, sur l'ensemble des actions, elle s'attachera à sécuriser les fonctionnements et sera en appui technique des métiers pour adapter et transformer nos offres de service.

En parallèle, l'ABAH, l'ADSEA03, l'AGEPAPH et l'AVERPAHM poursuivront leurs histoires. Non seulement elles continueront à gérer leurs patrimoines, mais les membres qu'elles désigneront pour administrer l'association SAGESS seront garants de la qualité des accompagnements dispensés dans les établissements et services qu'elles ont administrés jusqu'alors.

Ce fonctionnement, que l'on pourrait assimiler aux outils associés au bloc moteur, a pour but de respecter les singularités des accompagnements. Nous sommes convaincus que la diversité des publics qui nous sont confiés nécessite des réponses spécifiques et adaptées aux réalités de terrain. Les personnes âgées, les adultes et enfants en situation de handicap, les enfants en diffi-

culté sociale et les adultes « désafiés » ne peuvent se satisfaire de réponses soignantes, éducatives, d'accompagnement préconstruites et émanant d'une autorité persuadée de son savoir. La pérennité de nos structures dépend avant toute autre chose de la qualité de nos accompagnements de proximité, et nous devons poursuivre dans ce sens. À nous de trouver des équilibres entre nos contraintes administratives, financières et nos réalités quotidiennes.

J'ai essayé de démontrer notre double objectif, à savoir renforcer et structurer notre socle commun et conserver les spécialités de chacune de nos activités. Au-delà de cette double dimension, il nous est aussi apparu nécessaire de profiter de cette évolution pour créer une organisation dynamique et orientée vers l'avenir. C'est pourquoi nous avons souhaité élargir le champ des décisionnaires de notre nouvelle association. Nous avons fait le choix de constituer un conseil collégial d'administration, en lien lui aussi avec notre double préoccupation. C'est ainsi que nous avons créé un collège « usagers » et un collège « salariés », qui devront être notre résonance de terrain, ainsi qu'un collège « directeurs » dont la mission sera d'apporter une expertise technique au regard du fonctionnement de terrain et des contraintes que nous connaissons. Enfin, nous ouvrirons notre organisation à des représentants d'entreprises partenaires pour qu'ils éclairent nos décisions de la dimension entrepreneuriale, et qu'ils nous apportent par ailleurs de nouvelles ressources financières.

À travers ces quelques lignes, j'ai essayé de mettre en évidence les motifs qui nous ont conduits à modifier notre organisation, et j'ai voulu expliquer les choix que nous avons faits. Toutefois, la réussite et l'évolution de cette construction dépendent avant tout de l'adhésion de tous les acteurs concernés. Nous avons besoin de la contribution de tous pour que demain une nouvelle page s'écrive...

Pour les Présidents des associations,
Philippe Verdier
Directeur général



Jean Douchet

Inspecteur de l'Éducation Nationale ASH

(Adaptation et scolarisation des élèves en situation de handicap)

L'inclusion des élèves en situation de handicap est au cœur des préoccupations de l'Éducation Nationale. Dans l'Allier, le partenariat s'est développé avec les structures du Groupement SAGESS.

Quelle est plus précisément votre fonction au sein de l'Éducation Nationale ?

Je suis en charge de la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers qui relèvent soit de l'adaptation scolaire, soit du handicap. Pour les élèves relevant du handicap, ils peuvent être accueillis à l'école ordinaire, soit en classe ordinaire, soit dans un dispositif ULIS et bénéficiaire, en fonction de leurs besoins, de moyens de compensation (accompagnement par un SESSAD, un AESH, de matériel pédagogique adapté) ou être accueillis dans un établissement médico-éducatif et scolarisés dans une classe à l'interne de l'établissement ou dans une classe délocalisée au sein d'un établissement scolaire. Mon rôle, à travers mes missions de pilotage, est de coordonner les moyens humains et matériels de l'Éducation Nationale dédiés à la scolarisation des élèves en situation de handicap. Je suis également conseiller technique auprès de l'Inspecteur d'Académie pour toutes les questions portant sur l'ASH.

Comment évolue cet accompagnement dans le contexte d'une volonté d'inclusion marquée ?

L'accompagnement des élèves en situation de handicap est un point crucial. Dans le département, nous expérimentons actuellement le PIAL (Pôle Inclusif d'Accompagnement Localisé) avec un déploiement prévu dès l'année prochaine. Il s'agit de mieux former les AESH et les enseignants du milieu ordinaire, d'accompagner les prises de poste et de gagner en souplesse par rapport aux projets et à l'évolution de l'enfant.

L'objectif est donc de personnaliser encore cet accompagnement ?

Nous devons penser en terme de parcours individualisés et adaptés pour aller le plus loin possible dans le développement des compétences de l'enfant et l'amener à s'épanouir. Mais au-delà de ça, cet épanouissement doit avoir lieu dès que possible en milieu ordinaire. C'est un véritable projet de société : une société inclusive dans laquelle la rencontre avec le handicap produit un enrichissement mutuel.

Comment se déroule la gestion des classes entre l'Éducation Nationale et une structure comme SAGESS ?

Depuis de très nombreuses années, les relations entre les établissements et services médico-éducatifs de SAGESS et les services de l'Éducation Nationale sont forts.

Les élèves en situation de handicap peuvent être scolarisés à l'intérieur des établissements médico-sociaux qui disposent alors d'une unité où interviennent des enseignants sous la responsabilité d'un coordonnateur pédagogique, tous des personnels de l'Éducation Nationale en général détenteur du CAPPEI (Certificat Professionnel aux Pratiques de l'Éducation Inclusive). Ils travaillent en étroite collaboration avec l'équipe pluridisciplinaire placée sous la responsabilité du directeur du site. Lorsque les unités d'enseignement sont externalisées, nous déplaçons le fonctionnement dans un établissement scolaire. Les élèves accueillis dans cette classe vont dès lors partager des activités avec les élèves des classes ordinaires en fonction de projets très divers construits en équipe : projet théâtre, projet chorale, projet photos...

De façon très concrète, comment se déroule la mise en place d'une unité d'enseignement externalisée ?

Lorsque la structure a identifié des élèves susceptibles d'aller en classe à l'extérieur, elle me fait part de son projet. Dès lors, je consulte les différents acteurs et nous réfléchissons ensemble. Il faut en général une année pour monter le projet qui va impliquer le chef d'établissement accueillant l'unité, la mairie si nous sommes sur une école élémentaire, les parents, les enseignants et les éducateurs. Si le projet aboutit, l'Éducation Nationale signe une convention avec la structure médico-éducative et la collectivité territoriale concernée (municipalité ou Conseil départemental pour les collèges). Ce sont les fondations.

Ce premier pas franchi, c'est véritablement la mise en œuvre sur le terrain qui sera la clé de voûte de la cohérence du projet. La volonté des équipes, que ce soit l'équipe de l'école et l'enseignant de la classe externalisée ou que ce soit l'équipe de l'établissement, de travailler ensemble dans une même direction, avec les mêmes valeurs, sera déterminante.

ZOOM

.....

En cuisine



L'organisation des cuisines

Dans le secteur social et médico-social, comme dans beaucoup de collectivités, l'alimentation est un sujet de crispation. Ce secteur doit se soumettre à des réglementations contraignantes en termes de normes d'hygiène, de conservation des produits et de circuits de préparation.

Parallèlement, elle n'échappe pas aux exigences budgétaire et aux habitudes des consommateurs. De plus la diversité des publics accueillis nécessite des préparations spécifiques. On ne fait pas faire manger des adolescents comme des personnes âgées.

La conjugaison de ces éléments amène bien souvent les associations à externaliser les prestations des repas. En ce qui nous concerne, nous avons réalisé un choix différent qui essaye de prendre en considération ces composantes. **Ainsi, à ce jour, nous confectionnons les repas suivant quatre modèles :**

- 4 cuisines situées dans les établissements préparent en moyenne 200 repas par jour consommés en interne

ou livrés. Elles sont accompagnées pour les aspects réglementaires et pour l'approvisionnement par la société Sogeres.

- La cuisine de l'ESAT de Creuzier-le-Neuf fonctionne avec le même prestataire. Le chef de cuisine est salarié de cette structure. Les commis de cuisine sont des travailleurs en situation de handicap encadrés par un éducateur technique. Ils élaborent environ 200 repas par jour consommés sur place ou livrés, auxquels s'ajoutent des prestations de traiteur.

Pour ces deux modèles de restauration, nous avons élaboré une charte de qualité qui prévoit l'utilisation de 80% de produits frais et de 70% de produits locaux.

- Jusqu'à ce jour, les établissements situés sur le bassin saint-pourcinois se font livrer leurs repas par des prestataires extérieurs.
- Au niveau de la maison d'enfance (ou d'enfants) Saint-Exupéry à Moulins, une maîtresse de maison prépare une trentaine de repas par jour dans une dimension familiale.



Quelques chiffres :

En 2018, nous avons servi

187 679 repas pour les usagers

des structures gérées par le GCSMS SAGESS et

confectionné **32 803 repas** pour l'extérieur.

Le budget alimentation représente un montant

de **835 775 €**, le montant des refacturations

de repas à des structures extérieures au GCSMS SAGESS

représente un montant de **108 292 €**.

La brigade de Ballore parie sur le goût

Frédéric Clair est chef de cuisine au Centre d'Habitat Ballore-Vingré à Vichy, où il met tout son savoir-faire au service des résidents.

En quoi consiste le travail d'un chef de cuisine dans un établissement comme celui-ci ?

Je dirige une brigade de trois personnes : deux cuisiniers et une apprentie. Dans l'ordre, il faut d'abord concevoir les menus, gérer les approvisionnements au quotidien, cuisiner bien entendu et enfin assurer le portage. Nous servons quatre-vingt dix repas par jour sur le site de Ballore, mais nous avons également une centaine de repas portés à l'EHPAD Jeanne Coulon et onze à l'ESAT de Creuzier-le-Vieux. Nous cuisinons donc à J-1, c'est-à-dire le matin pour les repas du lendemain. J'ai aussi la responsabilité du respect des normes d'hygiène sur lesquelles nous ne pouvons en aucun cas nous relâcher. Nous sommes très fiers d'avoir obtenu un A au dernier contrôle de la Direction Départementale des Services Vétérinaires (DSV).

Comment composez-vous les menus ?

Nous travaillons avec l'entreprise Sogeres, qui est notre principal fournisseur et qui propose les menus, mais avec une rotation de cinq semaines. Comme je trouve cela un peu répétitif, je les retravaille en changeant une viande ou une entrée. Cela me permet d'y faire entrer plus de produits de saison mais aussi de les adapter à nos publics. Par exemple, je veille à ne pas proposer deux fois des fibres dans le même repas en pensant aux pensionnaires de la maison de retraite. On fait attention également à ne pas servir des repas trop riches pour nos adultes handicapés de Ballore, qui ne sont pas particulièrement actifs. Je sais aussi que la saumonette n'est pas un poisson très apprécié, donc je remplace par du hoki et je prévois quelques paupiettes en alternative. Je n'ai qu'un menu pour trois publics : adultes handicapés, personnes âgées et travailleurs de l'ESAT.

Vos frigos contiennent principalement des produits bruts, vous ne vous faites pas livrer de plats préparés ?

Jamais. Patrice Larivaud et moi-même sommes dans la restauration depuis 30 ans. Quand j'ai commencé dans le métier, nous recevions les lapins et volailles vivants et j'allais cueillir les légumes dans les jardins. Ici, nous cuisinons comme dans un restaurant, avec 85% de produits frais. Nous pelons nos légumes, nous faisons revenir nos oignons, nous récupérons nos jus de viande, nous déglaçons au vin blanc. Bref, nous cuisinons.

Vous semblez attacher une grande importance à la qualité de vos plats ?

J'ai toujours l'habitude de dire que je travaille pour les résidents. Il n'y a que leur avis qui m'intéresse et je dois dire que les retours des commissions de menu sont très



Frédéric Clair (à gauche) et Patrice Larivaud

positifs. Bien manger est quelque chose d'essentiel, en particulier pour nos publics dépendants. En regardant nos plannings, vous verrez que nous envoyons les plats systématiquement à midi pile, quel que soit le jour. Mais à midi moins cinq, nos résidents sont devant la porte en train de réclamer pour être servis. Ici, je n'ai pas besoin de montre ! Alors c'est avec plaisir que nous leur faisons parfois un hamburger frites, une pizza ou un apéritif lorsqu'ils organisent une soirée.

Comme dans toute restauration collective, les budgets sont serrés. Comment conciliez-vous qualité et coût du repas ?

D'abord en travaillant des produits bruts. En réalisant quasiment tout nous-mêmes, nous faisons des économies tout en améliorant la qualité. Nous sommes donc gagnants sur les deux tableaux. Ensuite, je choisis parmi les produits les moins chers : vous comprendrez que nous ne servons pas souvent de rôti de bœuf. Mais quand c'est le cas, Aurélie Collin* accepte de nous le livrer cru (tout comme le rôti de dinde ou de veau). En contrôlant la cuisson à basse pression, je suis certain de le garder tendre. J'évite aussi le gâchis en rectifiant les menus. Je sais parfaitement que la tête de veau finira à la poubelle, donc on la remplace. Et si je veux proposer des endives, je les cuisine en flan car elles passent très bien comme cela. Ce système me permet de m'offrir quelques extras comme du vinaigre balsamique, qui me permet à son tour de gagner en goût. Nous réalisons aussi les entremets et autres pâtisseries pour les anniversaires.

* Directrice d'exploitation de Sogeres.



Une activité en pleine expansion, la diversification au bénéfice de tous.

Toutes les plateformes de SAGESS sont concernées par le portage de repas : écoles, domiciles, établissements... De l'enfant à la personne âgée.

Le premier but était de produire et livrer des repas pour nos établissements, et ne pas être dépendants d'une cuisine centrale éloignée des besoins des personnes ou enfants que nous accompagnons au quotidien. Nous souhaitons garantir une cuisine de proximité, utilisant prioritairement des produits en circuit court, de saison, favorisant ainsi une démarche écoresponsable, sans en oublier le goût. Ce sont ces mêmes arguments qui ont ensuite attirés de nouveaux clients, hors de nos établissements, eux-mêmes tournés vers une réponse territoriale à leurs besoins.

Un autre objectif est de maintenir, voire de créer, des emplois et de garantir du personnel formé et qualifié au sein des différentes structures. Les travailleurs ESAT sont également un maillon essentiel du portage : conception des repas dans une cuisine centrale, livraison sur les établissements/écoles et relation client.

En quelques chiffres



• Cuisine centrale de Monzière

- ouverte 365 jours/an- 100 repas/jours en liaison froide sur Bellerive/Allier pour le foyer d'accueil médicalisé et le foyer de vie du Bois du Roi,
- 20 portages à domicile 6 jours/7 pour des personnes âgées.

• Cuisine centrale de Ballore

- ouverte 365 jours/an,
- 120 repas/jours en liaison froide pour les personnes âgées de l'EHPAD Jeanne Coulon, les mineurs non accompagnés, ou encore les travailleurs ESAT.

• Cuisine centrale de l'EHPAD de Dompierre/Besbre

- liaison froide,
- 25 repas/jour pour les travailleurs ESAT de Diou et 50 repas livrés/jours au centre social de Jaligny du lundi au vendredi,
- 48 repas/jours sur 365 jours/an pour la résidence Val de Besbre.

• Cuisine centrale de l'IME l'Aquarelle

- ouverte 210 jours/an,
- 225 repas/jours en liaison froide pour l'IME le Moulin de Presles et portage à l'école primaire de Serbannes.

• Cuisine centrale de l'ESAT de Creuzier-le-Neuf

- 45 repas/jour en liaison chaude pour l'école primaire de Seuillet.

La cuisine révèle les talents

L'ESAT de Creuzier-le-Neuf emploie neuf travailleurs à la confection et au service des repas. François Agues, moniteur d'atelier, supervise cette brigade.



Pouvez-vous commencer par nous expliquer le fonctionnement de la restauration à l'ESAT ?

Nous travaillons avec la société Sogeres* qui nous détache un cuisinier. Ce dernier établit les menus, passe les commandes et veille au respect des nombreuses normes d'hygiène. C'est sous sa direction que travaillent les neuf ouvriers des cuisines. Ils commencent vers 8h40 pour préparer le repas de midi puis servent au self, font la plonge et terminent par le nettoyage du réfectoire et des cuisines. Nous avons une rotation de postes tous les mois, à la fois pour éviter les tâches répétitives et gagner en polyvalence. Nous servons 140 repas au self de l'ESAT et nous portons 50 repas supplémentaires à l'école de Seuillet qui n'est qu'à quelques minutes de trajet. Les élèves mangent donc sans qu'il y ait besoin de réchauffer les plats, un véritable gain de qualité gustative.

Comment se déroule la fabrication des repas ?

Nous réalisons trois entrées, trois desserts et un plat chaud avec féculents et légumes verts. Les ouvriers se répartissent sur leur poste et suivent les recettes de notre chef Olivier Pérol. En général, Olivier supervise les parties plats chauds et desserts qui sont les plus techniques, et me laisse les entrées. Nos ouvriers suivent les recettes du chef, mais ils finissent par acquérir un savoir-faire. Même si deux d'entre eux ne savent pas lire, ils n'ont plus besoin d'aide pour réaliser une vinaigrette ou une mayonnaise. Travailler aux cuisines n'est pas ce qu'il y a de plus facile, y compris en ESAT. Il faut être assez rapide et réactif et je dois dire qu'ils s'en sortent très bien.

Ces compétences peuvent-elles être reconnues à l'extérieur ?

L'objectif est bien entendu de diriger nos ouvriers vers le milieu ordinaire. Nous parvenons par exemple à obtenir des stages à l'extérieur, en particulier aux cuisines scolaires de la mairie de Creuzier-le-Vieux. L'un de nos

ouvriers va d'ailleurs nous quitter en septembre prochain pour travailler à l'IME l'Aquarelle. Un autre a passé une Reconnaissance des Savoir-faire Professionnels (RSFP) en restauration collective, ce qui n'est pas forcément facile à obtenir. Cette reconnaissance officielle de leurs compétences est très importante à leurs yeux et j'ai pour ambition de présenter un ouvrier par an à la RSFP. Afin de continuer à valoriser et à promouvoir le travail effectué par les ouvriers, l'ESAT confectionne aussi des buffets froids pour diverses manifestations.

Une fois les repas préparés, vos ouvriers font le service ?

Absolument. Ils disposent les plats sur la banque du self et une équipe sert les assiettes chaudes. Les autres sont à la laverie, c'est-à-dire qu'ils remplissent et vident les lave-vaisselles, ou sont à ce que nous appelons la grosse plonge. Là, ils nettoient à la main les casseroles, les plats, les passoirs... Nous mangeons en fin de service vers 13h30, puis nous nettoyons le self et les cuisines pour que tout soit opérationnel le lendemain.

Faites-vous personnellement attention au gaspillage alimentaire ?

Pendant le service, les cuisiniers ont pour consigne de demander aux ouvriers s'ils ont plutôt faim ou non, s'ils veulent être servis copieusement ou non... Je veille aussi à ce que chacun prenne une tranche de pain plutôt que deux, quitte à revenir en chercher. Ces petits gestes associés à une cuisine de qualité font que nous jetons assez peu. Pour vous donner un ordre d'idée, je jette une douzaine de kilos par jour, épluchures comprises. Nous avons un retour par plateau d'environ, 40 grammes, ce qui n'est pas si important que cela. Et depuis le mois de mars, je composte tous ces déchets. Je pense obtenir notre premier terreau d'ici peu.

* Société spécialisée dans la restauration collective et partenaire du Groupement SAGESS.



Marie-Noëlle Lacour

Maîtresse de maison à la MECS
Saint-Exupéry (Moulins)

Les pensionnaires des Maisons d'enfants à caractère social (MECS) ont plus que tous les autres besoin de soins et d'attention. Marie-Noëlle Lacour veille sur eux et met dans ses plats tout l'amour qu'ils méritent.

Quel est le rôle d'une maîtresse de maison ?

Chaque unité de la MECS compte environ une douzaine d'enfants et plusieurs maîtresses de maison qui se relaient tous les jours de la semaine pour les accompagner dans leur quotidien, en assurant les tâches domestiques : linge, vaisselle, préparation des repas ou nettoyage des chambres. Quand je précise que nous les accompagnons, cela signifie que nous les faisons participer à la bonne marche de l'unité. La maîtresse de maison a donc également un rôle éducatif. Mais ce dernier ne se limite pas à l'apprentissage des bases du ménage ou de la cuisine, nous veillons aussi à ce qu'ils respectent certains principes de vie en communauté. Nous les grondoons parfois. En fait, nous recréons une structure quasi familiale. C'est comme à la maison...

Sauf que ces enfants sont justement dans des situations familiales très difficiles. Quelles places tiennent la cuisine et les repas dans ce contexte ?

Vous avez raison. Je suis moi-même mère de deux enfants et la détresse de certains pensionnaires me touche profondément : mon rôle me tient d'autant plus à cœur. Je suis persuadée que je les soigne à travers la nourriture et que cela contribue au sentiment de sécurité que nous cherchons à leur donner. Manger régulièrement, à sa faim et correctement, n'est pas forcément une évidence dans tous les foyers. Ils sont d'ailleurs très reconnaissants de nos efforts et nous disent souvent qu'on mange mieux ici qu'à la cantine par exemple.

Quel genre de cuisine faites-vous pour qu'elle soit si appréciée ?

Je ne suis pas à proprement parler une professionnelle de la restauration. Je fais une cuisine familiale et relativement simple, mais avec des produits frais et de qualité achetés chez un boucher et un primeur de Moulins. Nous

sommes aidés par une diététicienne pour la composition des menus et pour les quantités adaptées à chaque enfant, car le surpoids est un problème que nous devons gérer aussi. Tout cela nous permet d'éviter le gaspillage car nous ne jetons presque rien. Tout cuisiner moi-même me permet de réutiliser des restes. Il n'y a pas si longtemps, j'ai incorporé des restes de courgette à ma purée de pommes de terre, ni vu ni connu. Mitonner des petits plats et les voir se régaler, c'est la partie de mon travail que je préfère.

Au-delà de l'assiette, vous partagez aussi des moments en cuisine ?

Effectivement. Les enfants adorent cuisiner. Sans jamais les forcer, je les sollicite pour éplucher les légumes ou faire de la pâtisserie. Le mercredi matin, j'ai mes habitués, ceux qui ne vont pas à l'école ce jour-là. C'est un moment d'échange et de partage très important qui nous permet de créer des liens avec les jeunes et de contribuer à leur éducation, ou même d'anticiper des crises car certains sont fragiles sur le plan émotionnel et parfois violents. C'est pour cela que les couteaux et les ustensiles dangereux sont sous clé.

Est-ce que les enfants vous réclament des choses particulières à manger ?

Nous ne faisons des écarts qu'à certaines occasions. L'enfant dont c'est l'anniversaire peut par exemple choisir son menu et son gâteau. Le week-end, cela peut être un croque-monsieur pour une soirée télé ou encore un menu étranger en fonction des origines de l'un ou de l'autre, récemment c'était un menu portugais. Si on les écoutait, ce serait hamburgers, pizzas et glaces à longueur de semaine, mais dès qu'on leur explique que c'est impossible, ils le comprennent très bien. Là comme ailleurs à la MECS, le dialogue et la patience font des miracles.

Témoignages



Théo, 14 ans
MECS Saint-Exupéry (Moulins)

« Ici, on mange de tout et c'est bien meilleur qu'au collège. Nous dînons à 20 h, après les petits qui mangent à 19 h. Mais s'il y a un anniversaire ou une arrivée, nous mangeons tous ensemble. Je fais aussi la cuisine le samedi et le dimanche, j'adore ça depuis que je suis tout petit. Et puis le week-end, on peut préparer les plats qu'on préfère comme des hamburgers - frites pour manger devant un film. »

Angelina, 13 ans
MECS Saint-Exupéry (Moulins)

« Le mercredi matin et le week-end, je fais la cuisine. J'épluche les légumes, je fais cuire les plats, je fais même les gâteaux. Ce que j'aime moins, c'est qu'on est obligé de tout goûter, sauf la chose qu'on déteste vraiment. Moi, c'est l'œuf. Et une fois que le repas est fini, nous devons débarrasser et ranger. À tour de rôle, nous sommes de table, de vaisselle, de poubelle, de balais... »



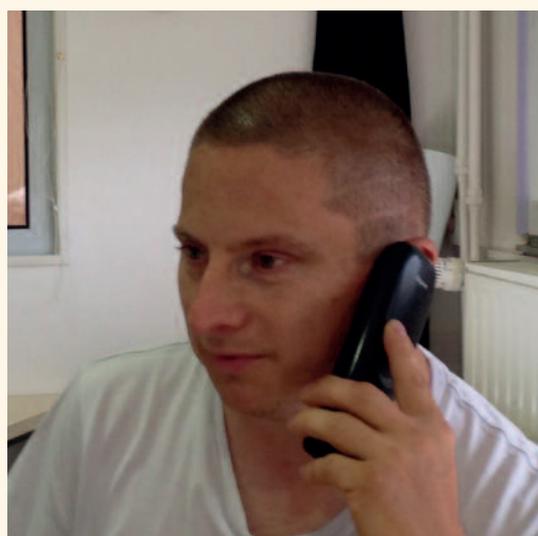


Ginette Chamaraud
EHPAD Les Vignes
(Dompierre-sur-Besbre)

« Les menus sont assez variés et suivent les saisons. On voit bien que les produits sont frais et cuisinés le jour même, cela est très important pour nous. Les quantités sont plus que raisonnables. Les desserts sont très bons et souvent faits maison. Le seul point faible pour moi, c'est le poisson trop souvent servi en sauce. Mais on a conscience qu'il est difficile de contenter tout le monde, car les goûts sont propres à chacun. »

Stéphane Mazzéo
ESAT de Creuzier-le-Neuf

« Je mange à l'ESAT tous les midis du lundi au vendredi. Les repas sont très bons, très variés et très équilibrés. Cela ressemble à la cuisine que je fais à la maison. En arrivant au self après ma matinée de travail, j'ai très faim mais les repas sont suffisamment copieux. En tout cas, je ne laisse rien dans l'assiette ! »



AVERPAHM

La cérémonie de pose de la première pierre des travaux de réhabilitation du site de l'ESAT " L'Élan qualité ", 32 rue de Provence à Cusset a eu lieu le vendredi 14 décembre 2018 à 11 heures.



Du fait de la concurrence importante dans le secteur de l'horticulture et d'une activité à la viabilité économique compromise à long terme, l'AVERPAHM a fait le choix en avril 2016 de lancer un projet de reconfiguration complète du site des Serres de l'ESAT à Cusset.

Compte tenu de la technicité d'une telle opération de réhabilitation nécessitant l'intervention d'entreprises spécialistes dès la phase de conception, l'association a fait le choix de recourir à un processus de conception-réalisation.

Le programme architectural ainsi que son plan de financement ont été validés par l'ARS en mai 2017. Le concours pour le choix d'une entreprise généraliste de conception-réalisation a été lancé en juin 2017. Le choix

s'est porté sur l'entreprise GCC. La production horticole a été arrêtée en novembre 2017, et les travaux de construction ont commencé en juin 2018. La mise en exploitation des nouveaux équipements est prévue en septembre 2019.

Le site sera multi usage et proposera des espaces professionnels (ateliers de production polyvalents, locaux de rangement et de maintenance pour des équipes mobiles d'entretien d'espaces verts), des espaces éducatifs, des locaux à usage administratif ou de service (salle de restauration, vestiaires, etc.), ainsi que des locaux ouverts sous certaines conditions au public. En fonctionnement normal, 30 travailleurs en situation de handicap assureront des missions de production sur le site. Ils seront encadrés par 3 salariés.

Plusieurs originalités caractérisent ce projet.

La première sera la possibilité d'accueillir dans un des ateliers des personnes en situation de handicap ne disposant pas d'une orientation en ESAT, car supposées ne pas pouvoir mobiliser avec une certaine continuité les habiletés nécessaires pour s'inscrire dans une activité de production, mais pour lesquelles la proximité au travail au travers de l'exercice d'activités à caractère professionnel, sans objectifs de production, peut être structurante. Cette prise en charge particulière devrait permettre de construire des parcours permettant de statuer sur la possibilité éventuelle d'une orientation en ESAT, ou permettant la sortie de l'ESAT sans rupture brutale (notamment pour certains travailleurs âgés).

La deuxième sera l'ouverture du site sur la ville, avec la possibilité pour les familles des usagers de l'AVERPAHM ou pour des groupes (associations amies par exemple) de disposer d'un espace polyvalent pour des rencontres, des réunions, ou des animations. Également, un espace de vente des produits fabriqués en ESAT sera directement accessible depuis le hall d'accueil.

Les financeurs de ce projet de 2 300 000 € HT sont :

- l'Agence Régionale de Santé (subvention exceptionnelle de 220 000 € sous forme d'un crédit non renouvelable et amortissement du prêt contracté auprès du Crédit coopératif),
- le Département de l'Allier (par création de 5 places d'accueil),
- le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes (subvention exceptionnelle de 400 000 € au titre du plan handicap régional, sur le volet soutien au secteur économique protégé),



- l'association AVERPAHM (prise en charge des coûts de pré-étude du projet et des frais d'assurance pour la construction).

Cette opération immobilière profite directement aux acteurs économiques du bassin de Vichy, puisque l'AVERPAHM a inscrit dans le contrat qu'elle a passé avec l'entreprise GCC l'obligation de privilégier les entreprises locales.

La cérémonie s'est déroulée en présence de Madame Christine Debeaud, Directrice de la Délégation départementale Allier de l'ARS, Madame Sandrine Chaix, Conseillère régionale Auvergne-Rhône-Alpes (Conseillère spéciale au handicap), Monsieur Frédéric Aguilera, Maire de Vichy et Président de la communauté d'agglomération Vichy communauté, Monsieur Jean-Sébastien Laloy, Maire de Cusset et représentant Monsieur le Président du conseil départemental de l'Allier, Madame Agnès Chapuis, Députée suppléante de la 3^{ème} circonscription de l'Allier, Monsieur Jean-Louis Guitard, Conseiller municipal de Vichy, ainsi que des administrateurs, salariés, usagers et parents et amis de l'AVERPAHM. La partie protocolaire a été suivie d'un moment de convivialité autour d'un buffet préparé par l'ESAT.

Mise à disposition de joëlettes

Grâce au produit de la manifestation solidaire « Duck race- Vichy 2017 » (course de canards en plastique sur la rivière artificielle à Vichy) organisée par la Team event success et soutenue par les Clubs services de Vichy *, du matériel pour la pratique de sports de nature pour des personnes à mobilité réduite a pu être acquis par les Clubs services.

Trois joëlettes (fauteuil tout-terrain mono-roue permettant la randonnée ou la course à pied avec l'aide d'accompagnateurs formés) ont ainsi été confiées par les clubs services à l'AVERPAHM, qui en assure la gestion.

Ces joëlettes sont à la disposition de tous les collectivités, clubs ou associations. Elles peuvent également être



utilisées par des particuliers contre une petite participation de 10 €.

Contact pour la réservation des joëlettes :
Amandine Nandrot, 04 70 97 20 20

* Les Clubs services de Vichy : Lady's circle, La Table ronde, Le Kiwanis, Le Rotary Val de Besbre.

ABAH

Championnat régional de natation avec ADADAPT 03 à Aurillac pour 3 résidents du foyer l'Astrolabe



En route pour les championnats de France début juillet à Villejuif.

Association Viva Sioule



ADSEA03

Troisièmes Rencontres
les 9 et 10 octobre 2019

L'ADSEA de l'Allier organise ses troisièmes Rencontres les 09 et 10 octobre 2019 à la maison diocésaine Saint-Paul, 20 rue Colombeau à Moulins.

Nous avons retenu comme thème « Les évolutions des modèles familiaux en France et en Europe, leurs impacts sur les interventions socio-éducatives ».

Conférences gratuites tous publics, nombre de places limitées, possibilité de repas à la maison diocésaine (13 euros).



03 ASA



03 ASA a acquis un nouveau véhicule TPMR (Transport pour Personnes à Mobilité Réduite) pour le pôle transport SAGESS de Saint-Pourçain-sur-Sioule.

La Région Auvergne-Rhône-Alpes a consenti une subvention exceptionnelle de 10 000 € pour l'achat de ce véhicule.



AGEPAH
Association de Gestion d'Établissements
pour Personnes Âgées et
Personnes Handicapées



« SAGESS 2020 – 2030 »

*Un projet de développement participant à la
construction d'une société*

DOSSIER

Sagess
2020-2030

Un projet d'utilité sociale
pour l'avenir



Reportage photos réalisé lors de la présentation du projet à l'ensemble des salariés des associations adhérentes et du groupement SAGESS. 9 avril 2019 à 17h30 à la salle Champ Feuillet à St-Pourçain-sur-Sioule.

Une évolution du modèle organisationnel de SAGESS et des associations membres pour encore mieux répondre aux besoins de proximité dans les secteurs du social et du médico-social.

Le groupement de coopération sociale et médico-sociale « Sud-Allier pour la gestion des établissements et services spécialisés » (GCSMS SAGESS) est né d'une volonté partagée par trois associations de disposer d'un outil de gestion et de mutualisation efficace pour proposer aux usagers de leurs établissements ou services les meilleures conditions de bien-être, d'éducation, de soins, de socialisation et d'intégration.

Ces trois associations sont : l'association bourbonnaise pour l'accompagnement des personnes handicapées (ABAH), l'association de gestion d'établissements pour personnes âgées et personnes handicapées (AGEPAPH) et l'association pour Vichy et sa région de parents et

amis de personnes en situation de handicap (AVER-PAHM).

Les premières discussions sur ce sujet entre les trois associations remontent à 2007.

La convention constitutive du groupement a été signée le 27 septembre 2010.

Pour opérationnaliser cette coopération de manière efficace et pérenne, le groupement et les trois associations fondatrices ont fait le choix de signer le 5 février 2013 avec l'Agence régionale de santé (ARS) et le Conseil départemental de l'Allier (CD03) un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM), couvrant la période

2013-2017. Ce CPOM a été prolongé deux fois, une fois pour couvrir l'année 2018 et une fois pour couvrir l'année 2019.

Le 1^{er} janvier 2016, l'association départementale de sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence de l'Allier (ADSEA 03) a rejoint le groupement. Compte tenu du rayonnement départemental de l'ADSEA 03, le nom du groupement a été modifié en « solidarité associative pour la gestion des établissements et services spécialisés » (maintien de l'acronyme SAGESS).

Une nouvelle organisation fonctionnelle en six plateformes métiers inter-associatives a été déployée progressivement à partir du 1^{er} septembre 2017. La création de ces véritables pôles de compétences a permis de renforcer les dispositifs d'accompagnement existants, d'en créer d'autres, et ainsi de proposer aux usagers des établissements et services du groupement des parcours encore mieux adaptés, encore plus sécurisés, encore plus en prise avec le droit commun.

Les limites aujourd'hui de l'organisation en GCSMS

Une gouvernance complexe, multi-niveau :

- pour les associations membres : comités de direction, bureaux, conseils d'administration et assemblées générales,
- pour le groupement : comité de direction, conseil des Présidents des associations membres, comité stratégique et assemblée générale.

Toutes ces instances travaillent en interaction et en itération, aussi bien pour l'administration et la gestion des établissements et services que pour le développement de projets d'évolution (pour la plupart communs à plusieurs associations), ce qui pose de manière récurrente des problèmes de synchronisation entre les instances. Cela se traduit souvent par un allongement du temps de traitement, avec le risque d'affecter la réactivité du groupement.

Pour les directeurs, qui participent à ces instances en tant qu'experts, cela représente une mobilisation importante, au préjudice du temps qu'ils passent auprès des équipes.

La lourdeur de cette gouvernance constitue également un frein au développement de SAGESS. En particulier, l'entrée d'une nouvelle association dans le groupement ne peut être envisagée.

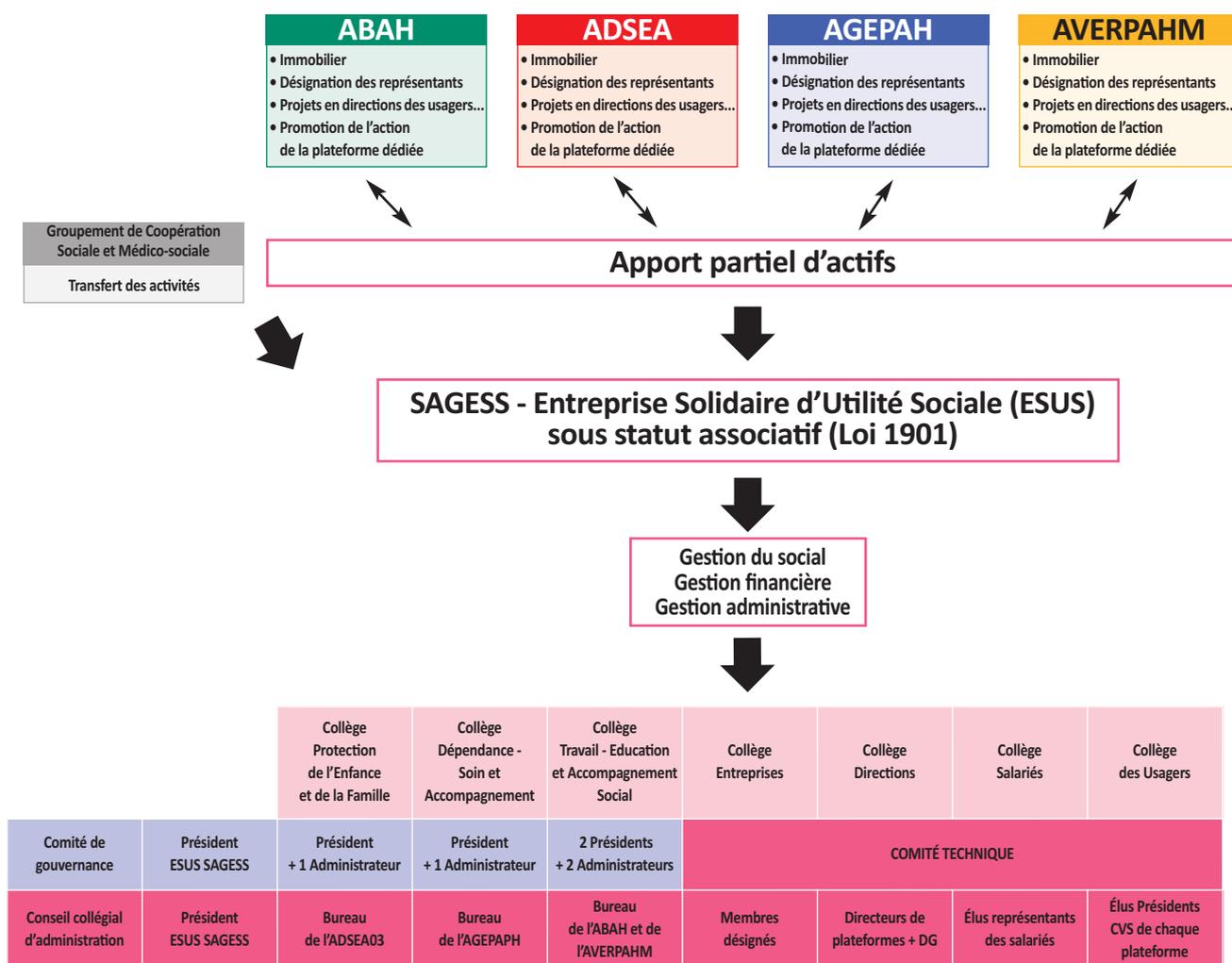
Par ailleurs, la représentation du personnel est différente d'une association membre à l'autre, ce qui complique « mécaniquement » le dialogue social.

Enfin, du fait du manque de lisibilité de cette gouvernance, le poids politique du groupement n'est pas égal à la somme des poids politiques des associations membres.



Organisation de la gouvernance de l'ESUS SAGESS sous statut associatif Loi 1901

Un projet de développement participant à la construction d'une société solidaire



Un projet d'utilité sociale pour l'avenir



L'organisation fonctionnelle en plateformes métiers présentée précédemment est inchangée.

L'agrément « Entreprise solidaire d'utilité sociale (ESUS) » s'inscrit dans le cadre de la loi relative à l'Économie sociale et solidaire de 2014. Les associations sans but lucratif Loi 1901 œuvrant dans le social bénéficient de plein droit de cet agrément.

Une demande de reconnaissance d'intérêt général sera faite afin que l'ESUS SAGESS puisse émettre des reçus fiscaux au bénéfice de ses donateurs, et puisse également recevoir des donations et des legs.

La substitution de l'ESUS SAGESS au GCSMS SAGESS, avec apport partiel d'actifs des associations membres et du groupement, n'entraîne aucun frais.

Le choix d'une organisation d'avenir

Pendant tout le second semestre 2018, une étude comparative des différents modèles de coopération a été menée avec l'assistance de juristes, afin de déterminer un nouveau modèle de gouvernance susceptible d'améliorer significativement le fonctionnement de SAGESS. Le principe retenu est celui de la transformation du groupement en une entreprise solidaire d'utilité sociale

(ESUS) sous statut associatif Loi 1901, avec apports partiels d'actifs des associations membres et transfert des activités du groupement lui-même (transfert des agréments et des autorisations, des activités et des salariés). L'ESUS SAGESS se substituera au GCSMS SAGESS le 1^{er} novembre 2019.

Les instances de gouvernance de l'ESUS SAGESS

Le comité de gouvernance

Il prend toutes les décisions nécessaires pour le bon fonctionnement au quotidien de l'ESUS SAGESS.

Il prépare les décisions d'évolutions majeures de SAGESS qui doivent obligatoirement être soumises à l'approbation du conseil collégial d'administration : entrée ou sortie d'un membre, nouvelles activités, entrée d'un nouveau partenaire...

Il propose au conseil collégial d'administration la définition des orientations stratégiques et des grandes lignes d'action de la communication ou des relations publiques.

Le comité technique

Il apporte son expertise technique au conseil collégial d'administration.

Le conseil collégial d'administration

Le conseil collégial d'administration de l'ESUS SAGESS est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au



nom et pour le compte de l'ESUS, et réaliser tous les actes et opérations qui ne relèvent pas du comité de gouvernance et qui sont préparés par celui-ci.

Il s'assure que les réponses sociales et médico-sociales produites dans les établissements et services de l'ESUS SAGESS sont conformes aux attentes des associations membres, relayées par les représentants de ces associations membres siégeant au conseil collégial d'administration.

Objet social et principes d'action de l'ESUS SAGESS (article 2 des statuts)

Objet social

L'ESUS SAGESS a pour objet :

- d'accueillir toute personne vulnérable et notamment les personnes âgées, les personnes de tous âges porteuses de handicap, les personnes relevant de l'aide sociale ;
- de leur apporter les soins, l'éducation, la sécurité, l'appui dont elles ont besoin.

L'ESUS SAGESS a également pour but d'accompagner leurs familles ou leurs représentants.

Principes d'action

L'association agit dans le respect de ses valeurs et grands principes d'action :

- optimiser les conditions d'accès proposées aux personnes accompagnées ou souhaitant l'être par les établissements et services qu'elle gère ;
- susciter des solidarités associatives et collectives, promouvoir les actions nécessaires pour que les personnes accompagnées soient placées dans les meilleures conditions pour leur développement

moral, physique, intellectuel et affectif et ceci par le soin, l'éducation, la formation, la mise au travail, l'hébergement, l'insertion socio-professionnelle et l'organisation d'activités culturelles et de loisirs ;

- déterminer, mettre à profit et valoriser les synergies possibles de sorte à favoriser la capacité technique, médicale, sociale, et bien sûr la plus forte maîtrise économique dans une logique de mutualisation ;
- promouvoir l'innovation sociale ;
- veiller à la parité.

Les plus-values attendues à la suite du changement d'organisation

Les marqueurs d'utilité sociale des associations fondatrices de SAGESS seront respectés, ainsi que leurs savoir-être (leurs personnalités, leurs valeurs).

Les associations resteront souveraines dans leur cœur de métier, en particulier en contrôlant, via le conseil collégial d'administration, que les réponses sociales et médico-sociales produites dans leurs établissements et services soient de qualité et constamment adaptées.

La gouvernance sera simplifiée et donc la réactivité augmentée.

Tous les acteurs des structures

gérées par l'ESUS SAGESS et tous les partenaires seront représentés dans les instances de gouvernance.

Des nouvelles activités pourront être développées.

Des nouvelles ressources financières pourront être captées (par exemple : dons et legs via la reconnaissance d'intérêt général, accès aux fonds de l'épargne salariale solidaire, etc.).

La gestion des établissements et services sera facilitée.

Le dialogue social sera amélioré et adapté aux évolutions législatives (un seul CSE).

Des dispositifs d'intéressement des salariés pourront être envisagés.

Pour les salariés, le passage à un employeur unique multiplier les possibilités d'évolution de carrière en interne.

Du fait de son action dans l'ensemble des secteurs du domaine social et médico-social, l'ESUS s'inscrira résolument dans la logique du schéma régional de santé et dans celle du schéma unique des solidarités de l'Allier. La légitimité de SAGESS sera ainsi renforcée.

En conclusion : une volonté de faire vivre une organisation innovante...

Chacune des associations membres de SAGESS a toujours eu le souci de se projeter dans l'avenir afin de construire un quotidien plaçant les usagers et les personnels des établissements et services dans les meilleures conditions de bien-être. Ce trait commun est sans aucun doute la raison principale de leur rapprochement débouchant sur la création en 2010 du GCSMS SAGESS.

Aujourd'hui, l'enjeu est de réussir la mise en place d'une organisation innovante et adaptative, beaucoup plus réactive, largement ouverte à tous types de coopérations et de partenariats, et continuant à rendre un vrai service de proximité.

C'est un nouveau challenge, mais c'est également une nouvelle motivation pour que SAGESS et les associations membres conservent leur leadership dans les dix prochaines années, et continuent ainsi à rendre le meilleur service social et médico-social sur un territoire dont les contours sont sans doute appelés à changer.





Maisons d'accueil familial Montvicq et Castel Flore



Ni structures médico-sociales, ni logements autonomes, les maisons relais offrent un entre-deux à des personnes en recherche de stabilité, parfois après des années de « galère ».

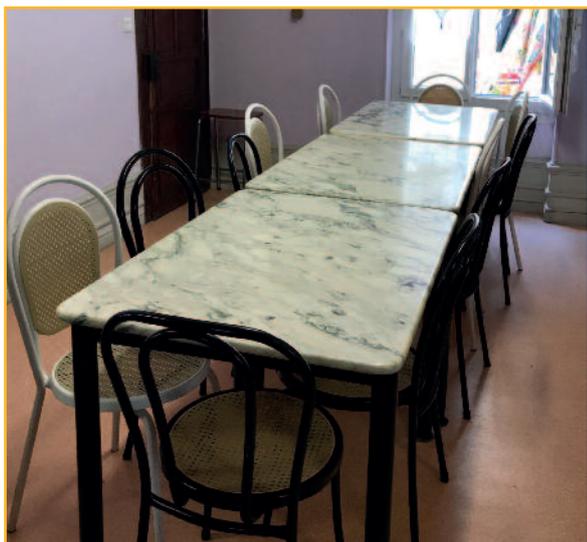


Ces structures gagnent du terrain dans le Groupement SAGESS depuis 2014 avec aujourd'hui 2 sites, la MAF de Montvicq et le Castel Flore, pour un total de 25 personnes accompagnées. Contribution sociale bien maigre, mais qui se révèle utile.

Dispositif peu connu, en plein essor depuis les années 2000, les maisons d'accueil familial, plus communément appelées maisons relais, sont des établissements qui proposent un logement pérenne à des personnes en grande précarité sociale tant par leurs ressources que par leur isolement.

Le département de l'Allier en compte 5, réparties sur les 3 principaux bassins de vie. L'État en délègue l'organisation et la régulation au Service Intégré de l'Accueil et de

l'Orientation (SIAO)*, qui reçoit les demandes et coordonne les acteurs sociaux autour du projet de relogement des personnes les plus démunies. Le SIAO est notre premier partenaire, et notre connaissance mutuelle favorise l'insertion des usagers accueillis par la suite.



La particularité des associations AVERPAHM et ABAH est de disposer de 2 maisons d'accueil familial aux caractéristiques diamétralement opposées en termes de taille, de situation géographique, et de type de structure. Et c'est également là toute notre richesse.

Ces 2 établissements sont gérés par la plateforme Accompagnement social, et sont rattachés aux Services d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS) dont Mme FLEURY est la cheffe de service. Ce rapprochement des maisons relais aux services, initié en janvier 2019, était naturel compte tenu du public accompagné, des missions d'accompagnement social lié au logement et des partenariats engagés dans chaque dispositif. Le logement est un enjeu majeur pour toute personne, car il est le lieu d'expression d'autres difficultés auxquelles les équipes tentent d'apporter leur contribution, leur aide : la santé, le budget, la citoyenneté, le lien social...

Les maisons relais sont toutes composées d'espaces individuels (du studio au F2) et d'espaces collectifs (cuisine, salle à manger, salle de repos, lingerie). L'autonomie des résidents est ainsi garantie, tout en leur apportant convivialité et lien social. Ils bénéficient aussi de services tels que la restauration, la lingerie.



La MAF de Montvicq

La maison d'accueil familial (MAF) de Montvicq a été la première expérience de ce type au sein de SAGESS. C'est une structure neuve qui accueille 19 locataires, suite à une extension de 4 appartements en 2017. La doyenne est âgée de 74 ans, attestant de la grande souplesse de ce type de dispositif social. Elle est au cœur d'une petite bourgade de 728 habitants, située à 21 km de Montluçon.

De par sa situation rurale, nous retrouvons dans les activités proposées par 3 professionnels tous les charmes de la campagne : jardin potager partagé, atelier cuisine à partir de la production du jardin, entretien des espaces verts, promenades...



Le Castel Flore

La maison d'accueil familial le « Castel Flore » accueille 6 locataires. Sa gestion est très récente et fait suite à la fusion absorption de l'association Allen Bourbonnais et de l'AVERPAHM en janvier 2019, après 3 années de rencontres et de partage de valeurs.

L'immeuble est situé en plein cœur de Vichy (rue adjacente au centre commercial des 4 chemins), à proximité de tous les commerces et offre un plein accès à la culture et aux loisirs (cinémas, animations). L'insertion dans le tissu local y est aussi très développée de par les partenariats développés par l'ancienne association gestionnaire, Allen Bourbonnais. Une convention de partenariat est ainsi signée avec le centre hospitalier de Vichy, et le soutien du secteur de la psychiatrie est tout autant humain (rencontres, visites, réunions hebdomadaires) que matériel (sur le site de l'hôpital pour les résidents). D'autres associations apportent leur aide, telle que « les Acacias » au travers de l'organisation d'activités, la prise de repas...

* Le SIAO est porté dans l'Allier par l'association Viltais et intègre le 115.



Les consultations à l'IEM Thésée et l'IME la Mosaïque

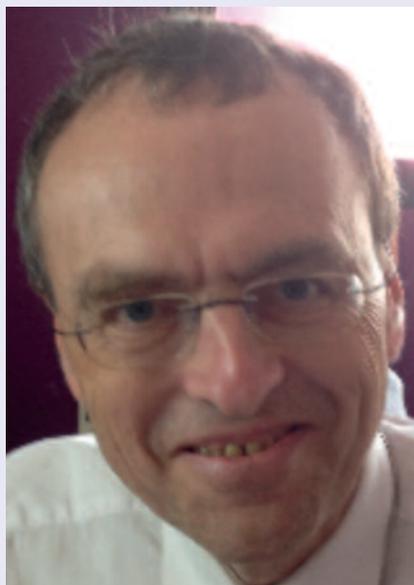


AGEPAPH
ASSOCIATION POUR LA GESTION DES ÉTABLISSEMENTS
POUR PERSONNES ÂGÉES ET POUR PERSONNES HANDICAPÉES

L'IEM Thésée et l'IME la Mosaïque accueillent respectivement des enfants présentant des troubles des fonctions motrices et des polyhandicaps. Ces enfants, lorsqu'ils grandissent, exposent leur squelette à des déformations conséquence de la faiblesse et de la rétractation des groupes musculaires non utilisés.

L'IEM Thésée et l'IME la Mosaïque accueillent respectivement des enfants présentant des troubles des fonctions motrices et des polyhandicaps. Ces enfants, lorsqu'ils grandissent, exposent leur squelette à des déformations conséquence de la faiblesse et de la rétractation des groupes musculaires non utilisés.

Les prises en charges rééducatives précoces, grâce en particulier à la kinésithérapie et à la psychomotricité, compensent en partie cette évolution péjorative. Le suivi spécialisé est à St-Pourçain assuré par le Dr Jacques DESLANDE, médecin MPR (Médecine Physique et de Réadaptation), dont la spécialité est orientée vers la récupération de capacités fonctionnelles et de qualité de vie pour les enfants de l'IEM. Néanmoins, des interventions chirurgicales sont parfois nécessaires pour endiguer les déformations. C'est à ce moment qu'intervient le chirurgien spécialiste



Docteur Jacques DESLANDES

en orthopédie pédiatrique comme le professeur CANAVESE (mondialement connu et reconnu), en collaboration avec le docteur Jacques DESLANDES, salarié de l'établissement.

Auparavant, les enfants de l'IME et de l'IEM se rendaient avec leur famille à l'hôpital Estaing à Clermont-Ferrand pour une consultation spécialisée. Depuis 2012 nous avons organisé avec le concours précieux et entêté des médecins intervenant à La Mosaïque et à Thésée une consultation conjointe sur site, rassemblant au sein d'un véritable « staff » les professionnels médicaux et paramédicaux de l'IEM et de l'IME, le Dr Jacques DESLANDES et le Professeur CANAVESE.

Les enfants accueillis à l'IME ou à l'IEM et leurs familles bénéficient ainsi d'une consultation de proximité dans un environnement connu et rassurant, limitant de surcroît les trajets parfois contraignants.

Les professionnels de santé des établissements développent leurs connaissances auprès des spécialistes et contribuent par leurs expertises à bonifier cette consultation, notamment en témoignant des adaptations et prises en charges quotidiennes. Les consultations sont mâtinées par l'atmosphère bienveillante et humaine cultivée au sein des établissements, à mille lieues des consultations exclusivement techniques traitant du symptôme et laissant peu de place à la clinique et au sujet. L'approche humaniste et clinique font partie intégrante de la médecine dispensée par le Dr DESLANDES et le Professeur

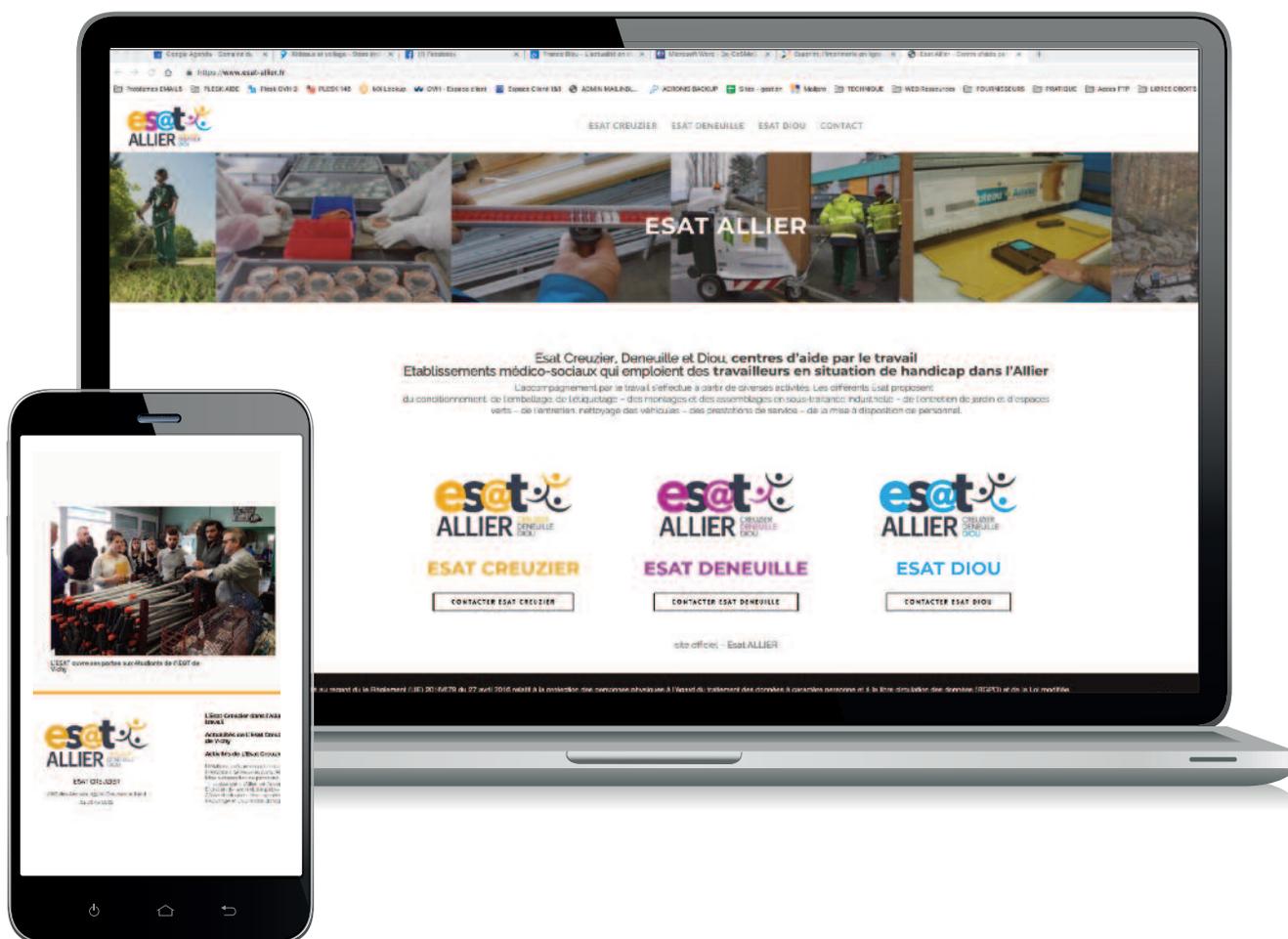


Professeur Federico CANAVESE

CANAVESE, et sont en phase avec les valeurs de l'IME et de l'IEM.

Forts de cette expérience, nous avons étendu cette consultation dite externalisée – car en dehors de l'Hôpital – aux enfants du département de l'Allier et limitrophes. Ainsi, au rythme d'une fois par mois, le site de St-Pourçain devient un lieu de consultation à la fois ordinaire mais aussi extraordinaire, car il regroupe des praticiens de renom et des professionnels incollables sur les situations de chaque enfant.

Le principe de cette consultation, fait l'objet d'une convention de partenariat entre le CH Estaing et l'IEM Thésée. Cette convention matérialise la collaboration riche entre le sanitaire et le médico-social, et est soutenue par l'ARS. Elle participe à ouvrir encore un peu plus l'établissement sur son environnement.



La plateforme travail dans l'ère du numérique : www.esat-allier.fr

Pendant longtemps, le secteur a appliqué un vieil adage « pour vivre heureux, vivons cachés » avec des clients de proximité, et s'est cantonné à une logique filière qui faisait que toute personne ayant un projet ESAT était systématiquement orientée vers l'ESAT le plus proche de son domicile.

L'avènement du numérique, la fin de l'annuaire papier, et la logique de parcours et de projets individualisés ont profondément changé la donne.

Il n'y a plus lieu de croire que parce qu'on existe on est légitime et connu !

Pour attirer des nouveaux clients et ainsi garantir un niveau d'activité suffisant au regard de notre mission sociale, il nous faut maintenant exister en termes de communication et être suffisamment repérés et attractifs.

En effet, savez-vous qu'aujourd'hui la première source d'information pour le public est le web, que 90 % utilisent Google comme moteur de recherche et que les 3 premiers qui s'affichent sur la page drainent 60 % du trafic sur leur site.

C'est sur la base de ces données que durant l'année 2018-2019 nous avons entrepris un travail de création et reconfiguration de nos sites internet.

Un objectif : une forte lisibilité pour chacun de nos établissements, mais en cohérence et en complémentarité de toutes nos compétences, un référencement optimisé par l'utilisation du vocabulaire Google, une charte graphique commune pour une meilleure identification, le dépôt d'un nouveau nom de domaine @esatallier pour qu'un maximum de recherches aboutissent sur nos sites, par les critères de géolocalisation.

Dans chacun de nos établissements, un pilote de projet a été désigné parmi les collaborateurs, et formé pour mener à bien ces travaux que nous avons conduits avec notre prestataire ITNT, et nous avons dorénavant la main pour actualiser et rafraîchir nos sites en cas de besoin.

Après quelques mois de mise en ligne, et devant l'afflux de bordereaux de contact, nous nous réjouissons de cette stratégie « numérique ».





L'Équipe Mobile Autisme 03

Fin 2015, le Groupement SAGESS a été à l'initiative de la création interne et auto financée d'un « Dispositif d'Appui et d'Accompagnement aux Sujets avec Autisme » : le DAASA. Ce dispositif a vu le jour grâce à la mutualisation des moyens humains et financiers répartis sur l'ensemble des établissements et services de chacune des associations adhérentes du groupement.

En février 2017, le dispositif DAASA répond à l'appel à projet diffusé par l'Agence Régionale de Santé (ARS) de la région Auvergne-Rhône-Alpes, portant sur la désignation d'une équipe mobile d'accompagnement médico-social pour toute personne, quel que soit son âge, avec Troubles du Spectre de l'Autisme (TSA). Cette équipe a vocation à intervenir sur la totalité du département de l'Allier. Le 4 Aout 2017, le directeur général de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes arrête la création de l'Équipe Mobile Autisme 03 (EMA 03) et autorise le groupement SAGESS à gérer le dispositif.

À partir de septembre 2017, l'Équipe Mobile Autisme 03 remplace le DAASA, et intervient en direction des adultes et des enfants présentant des troubles du spectre autistique ayant été diagnostiqués, en cours de diagnostic, ou pour lesquels il existe une forte présomption, sur l'ensemble du département de l'Allier. Elle intervient pour une durée de 6 mois (renouvelable une fois) à partir de la date de signature des documents fournis au demandeur.

« Elle a pour mission d'apporter son soutien et de mettre son expertise au service des personnes avec autisme/ TSA, de leurs familles et des professionnels qui les accompagnent. »

Elle a une mission de prévention des risques d'exclusion liés aux situations de crises majorées par l'incompréhension de l'environnement ou une inadaptation de l'offre médico-sociale.

Elle participe à la mise en place des Projets personnalisés dans le souci de garantir la dignité des personnes ; elle initie donc une démarche concertée, globale et coordonnée et s'appuie autant sur une analyse fonctionnelle que dynamique des grands domaines de développement et des modalités de rapport à l'autre et à l'environnement.

Les projets personnels contribuent à la structuration et la maturation psychique des personnes, au développement de leurs habiletés sociales et à leur qualité de vie ».

L'Équipe Mobile Autisme 03 appuie son intervention en référence au plan autisme 2013-2017, ainsi qu'aux recommandations suivantes de l'ANESM/HAS :

- **Etat des connaissances partagées sur l'autisme et les troubles envahissants du développement (2010) Haute autorité de santé (HAS).**
- **Recommandations de bonnes pratiques professionnelles de l'ANESM : Pour un accompagnement de qualité des personnes avec autisme ou autres troubles envahissants du développement (2010)**
- **Recommandations de bonne pratique - Autisme et autres troubles envahissants du développement : programmes et interventions chez l'enfant et l'adolescent (2010)**
- **Lettre de cadrage – « recours aux espaces de calme-retrait et d'apaisement »**

- **Autisme et autres troubles envahissants du développement : interventions éducatives et thérapeutiques coordonnées chez l'enfant et l'adolescent Mars 2012**
- **Les comportements problèmes : prévention et réponses volet 1 et 2 (2016)**
- **Les espaces de calme et d'apaisement volet 3 (2017)**

L'ensemble des recommandations s'inscrit dans une démarche d'évaluation et d'évolution de la qualité au sein des ESMS et en référence aux Lois n° **2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale**, n° **2005-102** du 11 février **2005** pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, et n° **2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires**.

L'Equipe Mobile Autisme 03 constitue un appui technique et a un rôle d'information et de médiation avec l'ensemble des partenaires dans 3 domaines :

- En milieu ordinaire (en milieu scolaire, en lien avec le secteur libéral et hospitalier, pour de l'insertion professionnelle, pour l'accès à la culture et aux loisirs...)
- À domicile
- En appui aux établissements et services

Les demandes d'intervention doivent être effectuées sur le site du Centre Ressources Autisme Auvergne, le CRA (www.cra-auvergne.com). Ce dispositif a pour objectif de centraliser toutes les demandes de la région Auvergne. Les demandes concernant le département de l'Allier sont ensuite étudiées toutes les 3 semaines par le médecin psychiatre du CRA et les membres de l'Equipe Mobile Autisme 03, afin de déterminer le dispositif le plus compétent pour traiter la demande.

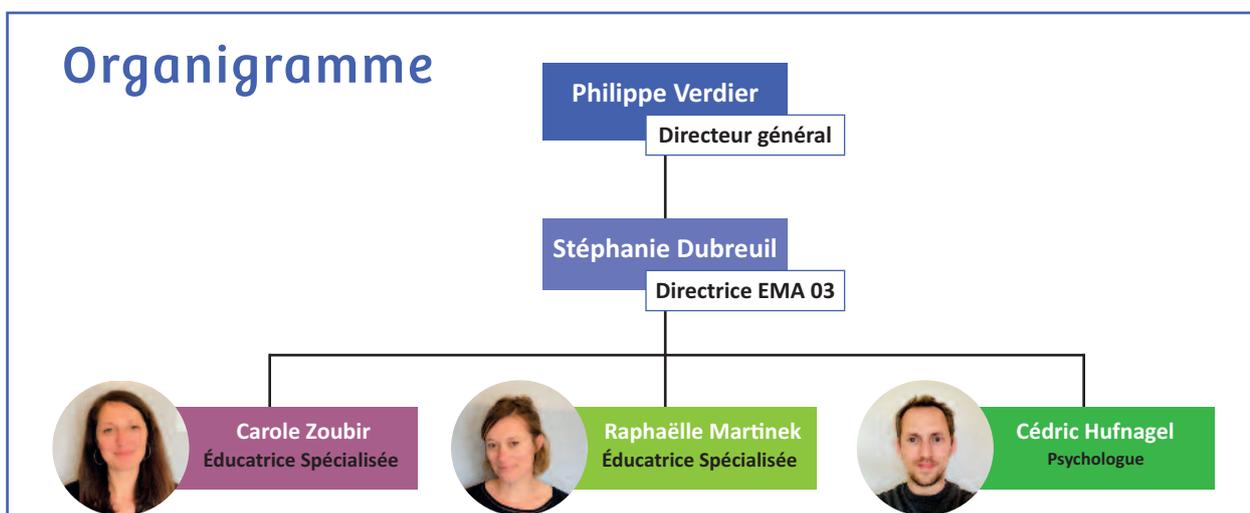
Très rapidement, l'Equipe Mobile Autisme 03 contacte la personne qui a fait la demande d'intervention pour fixer un rendez-vous afin de faire **la Visite de Pertinence**. Cette rencontre permet à l'Equipe Mobile Autisme 03 :

- d'expliquer ses missions et les modalités de son intervention,
- de faire le point sur la pertinence de la demande,
- de permettre au demandeur de reformuler et approfondir ses attentes,
- de faire un retour sur le parcours de vie.

L'Equipe Mobile Autisme 03 fait ensuite le point sur la situation entre les éléments de la demande, les attentes du demandeur et les propos recueillis lors de la première rencontre. Des temps d'observations sur les différents lieux de vie de la personne peuvent être effectués ainsi que des échanges avec les différentes personnes et/ou professionnels qui interviennent auprès d'elle. Des évaluations fonctionnelles et sensorielles peuvent également être proposées. Suite à cela, un plan d'intervention sera rédigé puis proposé au demandeur. Un calendrier sera alors défini avec des évaluations en cours d'intervention. Ces évaluations permettent de faire le point sur ce qui est mis en place et de faire des ajustements sur les préconisations de l'intervention.

L'Equipe Mobile Autisme 03 propose à la fin de son intervention un bilan de la situation écrit et propose des perspectives à cette demande. Cela peut être :

- Un arrêt de l'intervention soit parce que l'objectif a été atteint ou soit parce que le demandeur a été orienté vers un partenaire compétent.
- Soit une reconduction de l'intervention quand l'équipe juge que le travail n'est pas tout à fait abouti et qu'il lui faut plus de temps.





Mathilde Richard

Educatrice de prévention spécialisée

En quoi consiste votre travail ?

C'est d'abord un travail de rue. Je déambule à la rencontre des jeunes et j'essaie de nouer le contact pour déceler leurs difficultés et proposer mon aide. Nous finissons par bien nous connaître car cela fait plusieurs années que je suis sur le même secteur, en l'occurrence le sud de Moulins et les quartiers des Champins, Champmilan, Ilôt Thonier et Nomazy. Les plus grands me présentent aux petits ou aux nouveaux arrivants, si bien qu'ils finissent par venir naturellement vers moi en cas de besoin. Nous avons aussi des permanences où nous pouvons discuter et proposer des activités qui ont un effet libérateur sur la parole. Vous ne pouvez pas imaginer comme les plus petits peuvent se dévoiler tout en jouant.

Il s'agit d'un public difficile, parfois délinquant, est-ce que votre présence est toujours la bienvenue ?

Nous savons aussi rester en retrait lorsque nous sentons une gêne, et il est vrai qu'une partie de ces jeunes a connu la prison. Mais dans la grande majorité des cas, oui, notre présence est la bienvenue. Notre particularité est d'agir sans mandat nominatif administratif ou judiciaire mais avec un mandat global de protection de l'enfance. Nous fonctionnons sur le principe de la libre adhésion et de l'anonymat (sauf lorsque la situation nous impose un signalement). Cette absence d'obligation ou de rapport d'autorité crée une véritable confiance chez les jeunes majeurs mais aussi chez les parents des jeunes mineurs à qui nous devons demander des autorisations pour véhiculer leurs enfants ou

leur faire signer une convention de stage par exemple. Ils ont bien compris que nous étions là pour les aider. La réactivité et l'adaptation sont nos grandes forces, ainsi que des horaires tardifs : jusqu'à 20 heures et parfois 22 heures. A ces heures-là, les rapports sont totalement différents.

Combien de jeunes suivez-vous ?

Dans notre mode de fonctionnement, nous n'établissons pas de dossier individuel, je ne peux donc pas vous donner de chiffre précis. Mais avec ma collègue (car nous sommes deux sur le secteur), nous sommes en lien avec environ 200 jeunes, dont une cinquantaine que nous pouvons considérer en accompagnement. Ce chiffre est en hausse en raison d'arrivées nombreuses l'an dernier.

D'où viennent ces nouveaux arrivants ?

Il y a deux causes majeures à ces arrivées : les événements de Calais qui ont dispersé des migrants dans toute la France, mais aussi la situation à Mayotte. À Moulins, nous avons une forte communauté mahoraise qui attire des compatriotes car les conditions de vie se dégradent beaucoup là-bas. Tous ces jeunes sont livrés à eux-mêmes assez tôt. Culturellement, l'école n'est pas toujours une priorité et un garçon de 12 ans est déjà considéré comme un adulte. Pour les plus grands, l'enjeu est l'insertion, notamment professionnelle. Il faut à tout prix éviter le basculement dans la délinquance.



**Comment les aidez-vous ?
Que pouvez-vous faire pour eux ?**

C'est très large. Il y a des choses très quotidiennes, comme refaire une carte vitale ou une carte d'identité, écrire une lettre de motivation. Mais nous sommes là aussi en tant que médiateurs entre jeunes ou dans les familles, car la violence est partout, et de plus en plus. La chose la plus importante est peut-être le retour vers la scolarité chez les décrocheurs du collège, qui est une période de transition cruciale. Il y a aussi le retour vers un parcours qualifiant chez les plus âgés. L'apprentissage leur correspond bien car il permet de limiter les périodes d'enseignements théoriques qui ne les enchantent pas tout en assurant un petit revenu souvent indispensable. Nous les aidons à déposer des dossiers dans les Maisons Familiales Rurales, à IFIO3 ou à l'Ecole de la Deuxième Chance.

Vous travaillez donc avec de nombreux partenaires ?

Absolument. Outre les écoles, nous entretenons des rapports réguliers avec le Programme de Réussite Educative (PRE) de Moulins Communauté ou les assistantes sociales de secteur du Conseil Départemental. Nous organisons également des chantiers éducatifs avec d'autres partenaires comme l'association APAYB pour aider à la mise en place du festival Graine de Mai ou l'ONF. Ces chantiers durent cinq ou six jours et permettent d'établir un lien avec le monde extérieur dans un cadre bien défini. Par exemple, avec la Ligue de Protection des Oiseaux et l'ONF, nous avons

déboisé, enlevé des clôtures et dépollué un site de la réserve naturelle du Val d'Allier en partenariat avec la Régie Moulins Sud et le SICTOM.

Quel bilan tirez-vous de votre action ?

Nous ne faisons pas de miracle, d'autant plus que la violence et la drogue arrivent de plus en plus tôt, sans parler des phénomènes de violence sur les réseaux sociaux. Mais notre mode de fonctionnement sans contrainte est très complémentaire des autres types d'action sociale, et nous avons souvent la joie de constater quelques belles réussites dans la reprise d'autonomie et d'insertion. Notre satisfaction provient aussi du retour que nous avons des jeunes, qui savent reconnaître à long terme tout ce que nous leur apportons.



ABAH

La Montagne, 12 mai 2019.

194 SPORTIFS ONT RELEVÉ LE DÉFI SIOULE DE CHANTELLE SPORT NATURE, HIER



MENU COPIEUX
VTT, course d'orientation, tir à la carabine laser et même ski sur herbe en duo ! C'est le riche programme qu'avait concocté l'association Chantelle Sport Nature, hier, en partenariat avec le foyer l'Astrolabe, dans le cadre enchanteur du château de Chareil-Cintrat et de ses anciens cépages. - PHOTOS DOMINIQUE PÉRIE



À LA CARTE
Sur le grand défi, long de 39 km, les concurrents avaient à enchaîner 14 sections différentes : 7 en orientation, carte en main, et 7 en VTT, sur des chemins balisés. Les meilleurs ont bouclé ce



ÉQUIPES MIXTES
61 équipes ont effectué le petit parcours de 19 km, dont 21 étaient composées d'un sportif en situation de handicap. Le grand défi (39 km), a réuni quant à lui 36 équipes. En tout, 194 concurrents ont participé à la manifestation, encadrée par 85 bénévoles.



ADSEA

La Montagne, 15 janvier 2019

INSERTION ■ Un internat socio-éducatif vient d'ouvrir ses portes à Moulins au début du mois

Accueillir les ados cabossés par la vie

Pouvoir héberger en continu des jeunes qui sont en marge des différents systèmes d'insertion. Proposer une réponse globale pour lutter contre l'exclusion. L'internat qui vient d'ouvrir ses portes à Moulins est le troisième de ce type en France.

Matthieu Villeroy
matthieu.villeroy@adseafronte.com

Un lieu à part. L'internat qui a ouvert la semaine dernière à Moulins n'est en rien comme les autres. Doté d'une capacité de huit places, ce nouveau service est dédié à des adolescents dont l'âge se situe entre 12 et 18 ans. Des jeunes fortement cabossés par la vie, dont le parcours n'est déjà qu'une somme de petites lignes brisées.

Difficultés psychologiques, échec scolaire lourd, confrontation avec la justice composent souvent leur quotidien d'exclusion. « Cet internat socio-éducatif médicalisé pour adolescents s'inscrit comme une réponse à des troubles sévères du comportement. Tout le rôle des sei-



À MOULINS. L'équipe qui assure l'encadrement et l'animation de l'internat socio-éducatif médicalisé. Elle est susceptible d'apporter une réponse tout à la fois éducative et soignante. PHOTO PHILIPPE BIGNARD

nat qui ouvre en France. Le premier a été installé en Eure-et-Loir, à proximité de Chartres, et le second dans le département de la Manche.

Le résultat de deux ans et demi de travail

« Ce nouvel internat est le résultat de deux ans et demi d'échanges avec le département, l'Agence régionale de santé et la Protection judiciaire de la jeunesse », poursuit Yanick Gondoux. Des partenaires qui comptent également parmi les trois contributeurs du budget annuel se montant à 813.000 €.

« On peut estimer que les besoins sont de 25 places pour le département de l'Allier », estime le directeur général de l'ADSEA. Un nombre correspondant à des adolescents qui s'inscrivent actuellement en rupture par rapport aux différents circuits d'insertion proposés pour les mineurs. ■

ze membres de l'équipe, à la fois éducative et soignante, sera d'apporter une réponse permanente. Tout leur travail sera de reconstruire le lien. Et il faut du temps pour réparer tout ce qui s'est passé », rappelle Yanick Gondoux, directeur général de l'ADSEA 03 (Association départementale pour la sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence). Ce nouvel internat se situe dans une partie du bâtiment de l'association, rue des Tanneries, à Moulins.

Sous cette forme actuelle, c'est le troisième inter-

AGEPAPH

La Montagne. 24 mai 2019

Le 5e Festimoz, demain

Les enfants de l'IME Thésée, l'IME Mosaïque et son personnel invitent demain samedi à participer à la 5^e édition de Festimoz.

Contraction de « festif » et de « mosaïque », Festimoz est un rendez-vous ouvert à tous, initié par l'IME Mosaïque depuis 2015 et soutenu par l'association Agepaph. Plus qu'une simple balade, Festimoz a pour but de rompre les barrières avec le monde du handicap et d'aller à la rencontre des enfants et du personnel soignant. Des enfants de l'IME Thésée, de l'IME Mosaïque et d'autres établissements du département participeront.

Cette année, une randonnée matinale payante (3 €) avec deux départs (à 9 heures et 9 h 30) sur une distance de 12 km s'ajoute au programme.

La marche Festimoz (3 km) prendra le relais dès 14 h 30 en musique. Sur place, les enfants pourront aussi s'amuser dans la structure de jeux gonflable. Des balades en calèche sont également proposées. L'argent



récolté permettra de financer d'autres projets au sein des structures.

Pratique. Randonnée de 12 km participation 3 €, marche Festimoz sur 3 km avec participation libre. 69, route de Saulcet, à Saint-Pourçain

AVERPAHM

La Montagne. 18 janvier 2019

ASSOCIATION ■ L'Averpahm accueillera ses adhérents sur un nouveau site en Montagne bourbonnaise

Un lieu de loisirs au Mayet-de-Montagne

Avec l'appui de Vichy communauté, l'Association pour Vichy et sa région de parents et amis de personnes en situation de handicap va se doter d'un centre de loisirs et de vacances en Montagne bourbonnaise.

Estelle Dissay
estelle.dissay@averpahm.com

L'Averpahm peut apporter un hébergement, un travail, un suivi médico-social et médico-éducatif aux personnes handicapées du bassin de Vichy mais en restant dépourvue d'un site dédié aux loisirs, une corde manque invariablement à son arc.

« Un montant de 150.000 € »

Ce vide ne tardera pas à être comblé. « Notre projet de création d'un centre local de vacances et de loisirs est sur le point d'aboutir », a déclaré Christian Félicité, le président de l'Association pour Vichy et sa région de parents et amis de personnes en situation de handicap (Averpahm), devant des salariés et des membres de la structure réunis,



CÉRÉMONIE. L'association, représentée par son président Christian Félicité (à gauche), a présenté ses vœux aux salariés et membres de la structure, mercredi soir, à Vichy. PHOTO DOUGLAINE PABIC

mercredi soir, dans la salle des fêtes de Vichy, pour la cérémonie des vœux.

« Nous avons en effet rencontré, hier (ce mardi, ndr), le président de Vichy communauté, qui nous a confirmé que la communauté d'agglomération allait faire l'acquisition du domaine de La Roche au Mayet-de-Montagne. Ce site devrait ensuite être mis à notre dis-

position, suivant des modalités qui restent à définir, pour que nous en fassions un établissement d'accueil et de loisirs multimodes, largement ouvert sur le territoire touristique de la Montagne bourbonnaise. »

Le conseil départemental d'Indre-et-Loire, propriétaire du domaine de 7 hectares composé

d'un parc et de plusieurs bâtiments, souhaite vendre le bien depuis 2017 et se recentrer sur son deuxième centre de vacances basé à Longeville-sur-Mer, en Vendée.

Vichy communauté s'est donc porté acquéreur. « La vente a été validée par le conseil départemental d'Indre-et-Loire, mi-décembre, pour un montant de 150.000 € »,

confirme le président, Frédéric Aguilera. Un prix modique dû au rachat par une collectivité, pour un projet à vocation sociale.

« Vichy communauté mettra gratuitement ce site, entièrement rénové et aux normes, à disposition de l'Averpahm, dans le cadre d'un bail emphytéotique », poursuit l'élu, qui se réjouit de voir cette association « exemplaire » devenir gestionnaire des lieux. ■

EN CHIFFRES

10
L'Averpahm gère, dans le bassin de Vichy, des établissements et des services médico-sociaux répartis sur dix sites : établissement et services d'aide par le travail (Esat), entreprise adaptée, institut médico-éducatif, service d'accueil de jour, service d'accompagnement médico-social, foyers de vie, etc.

520
L'association a un agrément de 520 places.

240
Le nombre de salariés employés par la structure.

16
Soit, en millions d'€, le budget annuel de l'Averpahm. Il se compose de dotations de l'Agence régionale de santé (ARS), de l'Assurance-maladie et du conseil départemental de l'Allier.

AUTRES PROJETS

En 2019. Après avoir inauguré les travaux d'extension-rénovation de l'IME (institut médico-éducatif) et lancé les opérations de réhabilitation de ses anciennes serres à Cusset en 2018, l'Averpahm va procéder cette année à l'extension de la blanchisserie du Bois-du-Roi, la construction d'un bâtiment de stockage et la reconfiguration du bâtiment de service de l'Esat (établissement et services d'aide par le travail), à Creuzier.

Les 4 associations partenaires



ABAH
Jean-Luc POUVET
37,43 ETP* - 40 salariés



ADSEA 03
Jacques LAHAYE
89,03 ETP* - 99 salariés



AGEPAPH
Guy BENOIT
198,73 ETP* - 223 salariés



AVERPAHIM
Christian FÉLICITÉ
182,07 ETP* - 202 salariés
+ 164,25,07 ETP* - 29 salariés



Solidarité Associative pour la Gestion
des Établissements
& Services Spécialisés

Administrateur : Gérard SPANIOL
Directeur Général : Philippe VERDIER
47,88 ETP* - 57 salariés

SAGESS
Formation

Service Administratif & Communication
Responsable : Ollinda GOUBY

Service Comptable & Financier
Responsable : Jean François GELIN

Service RH, Pâtes & Sécurité au Travail
DRH : Geneviève CONDOUX

Service Qualité
Responsable : Marie Christine GUILLAUMIN

Services & Supports
Directeur : Lionel LAULMAIS

PLATEFORME ACCOMPAGNEMENT SOCIAL
Directrice: Betty CHAPELIER

Foyer Astrolabe à Chantelle
21 places dont 1 AT

IMAF à Montvicq
19 places

SAVS à Chantelle
33 places

SAVS à Vichy
40 places

SAJ à Vichy
32 places

Castel Flore à Vichy
8 places

Centre Habitat à Vichy
43 places

Foyer de Vie Monzière à Belleve-sur-Allier
27 places dont 3 AT

PLATEFORME TRAVAIL
Directeur : Emmanuel VERRIERE

ESAT à Deneuille-lès-Chantelle
60 places

ESAT à Diou
20 places

ESAT à Creuzier-le-Neuf
160 places

SA ESAT à Creuzier-le-Neuf
8 places

VISA à Creuzier-le-Neuf
20 places

PLATEFORME SOIN ET ACCOMPAGNEMENT
Directeur : Christophe BOUTELLER

IME la Mosaïque à St Pourçain-sur-Sioule
32 places dont 2 AT

IM Théodée à St Pourçain-sur-Sioule
35 places

FAMI à Belleve/Allier
22 places dont 2 AT

SAMSAH à Vichy
10 places

Foyer de Vie Bois du Roi à Belleve-sur-Allier
18 places dont 3 AT

PLATEFORME ÉDUCATION
Directrice : Stéphanie DUBREUIL

IME l'Aquarelle à Belleve-sur-Allier
60 places

IME le Moulin de Presles à Cusset
55 places

SESSAD la Néothie à Cusset
75 places

SESSAD Pro Vichy
10 Places

Equipe mobile Autisme de l'Allier

PLATEFORME PROTECTION DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE
Directeur : Yanick GONDOUX

Pôle Prévention Prévention spécialisée

Pôle Assistance Éducative
AEMO 550 mesures
SIE 96 mesures
MINA 15 places

Pôle Accueil
Maison d'Enfants St Exupéry 36 lits
SPZI 25 places
ISEWA 8 places

Pôle Médiations & parentalité Espace famille

PLATEFORME DÉPENDANCE
Directeur : Olivier MARIE

EHPAD Les Vignes - La Vie Là à Dompierre-sur-Besbre
80 places
Accueil de Jour 6 places
Accueil temporaire 4 places

EHPAD Jeanne Coulon à Vichy
96 places

Résidence Val-de-Besbre à Jaligny
27 places



Service Achats 03 ASA

Service Cuisine

Service Informatique

Pôle de Remplacement

Service Maintenance

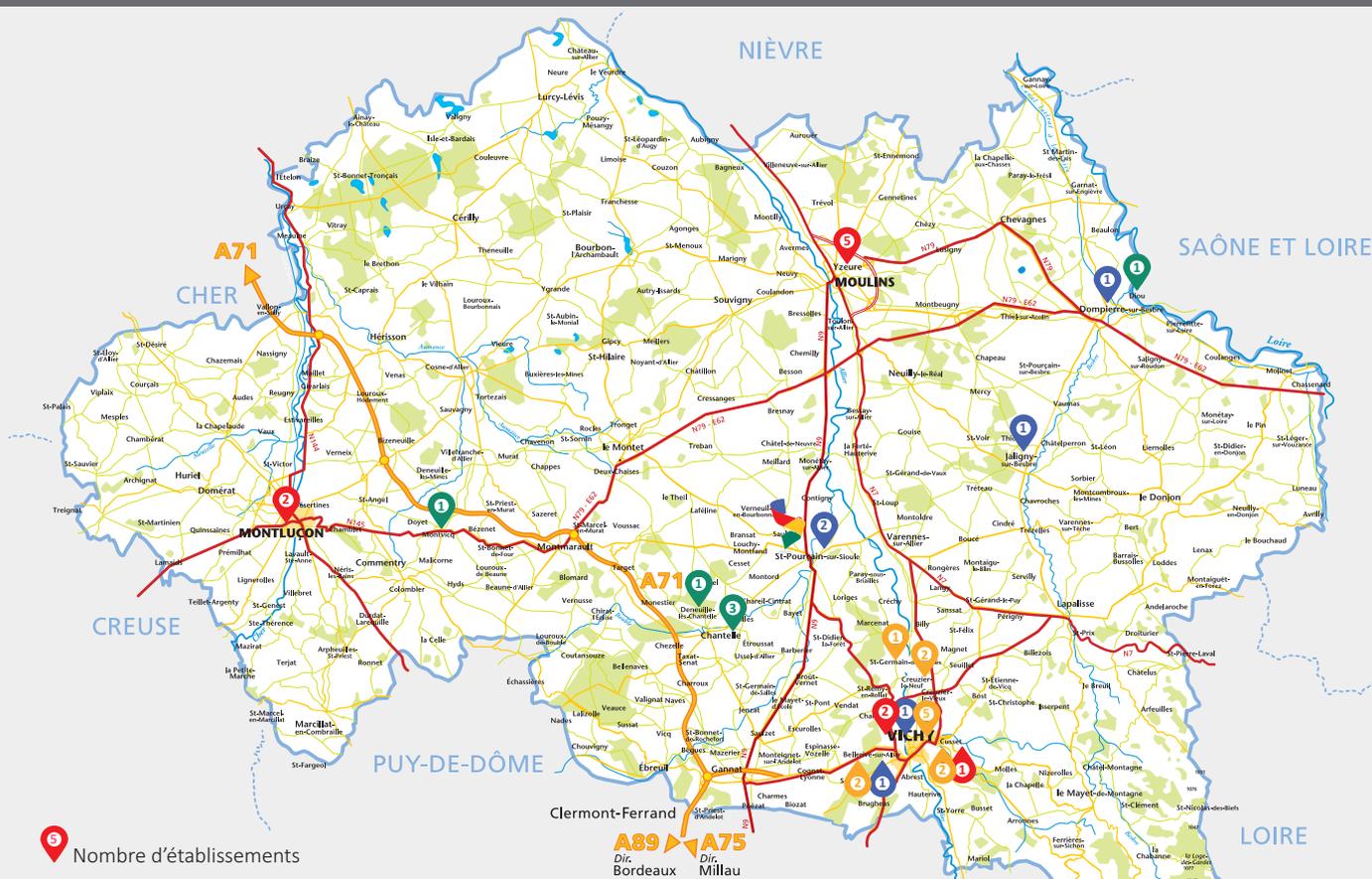
Service Transports

Une organisation par plateformes
métiers interassociatives

Des services mutualisés

*ETP : Équivalent temps plein en CDI au 1^{er} novembre 2018.

ADRESSES UTILES et LEXIQUE



ABAH

5 rue de la Font Neuve
03140 CHANTELLE
Tél : 04 70 56 30 79
Mail : abah.secretaire@orange.fr

ADSEA 03

23 rue Fauque
03400 Yzeure
Tél : 04 70 44 90 57
Mail : siege@adsea03.fr

SAGESS

71 route de Saulcet
03500 SAINT-POURÇAIN-SUR-SIOULE
Tél : 06 35 24 47 35
Mail : secretariat.direction@gcsmssagess.fr

AGEPAPH

75 route de Saulcet
03500 SAINT-POURÇAIN-SUR-SIOULE
Tél : 06 35 24 47 35
Mail : contact@agepaph.fr
Site : www.agepaph.fr

AVERPAHM

21 rue du Vernet
03200 VICHY
Tél : 04 70 97 20 20
Fax : 04 70 31 68 77
mail : secr.averpahm@orange.fr
Site : www.averpahm.fr

Lexique des abréviations ou sigles utilisés

ABAH : association bourbonnaise pour l'accompagnement des personnes handicapées ; **ADDAPT03** : association départementale de développement des activités pour tous de l'Allier ; **ADSEA 03** : association départementale pour la sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence de l'Allier ; **AEMO** : action éducative en milieu ouvert ; **AGEPAPH** : association pour la gestion des établissements pour personnes âgées et personnes handicapées ; **ARS** : agence régionale de santé ; **AVERPAHM** : association pour Vichy et sa région de parents et amis de personnes en situation de handicap ; **BD** : bande dessinée ; **CD** : conseil départemental ; **CDI** : contrat à durée indéterminée ; **CMP** : centre médico-psychologique ; **CPOM** : contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens ; **EA** : entreprise adaptée ; **EHPAD** : établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes ; **ESAT** : établissement et services d'aide par le travail ; **ETP** : (emplois en) équivalents temps plein ; **FAM** : foyer d'accueil médicalisé ; **GCSMS** : groupement de coopération sociale et médico-sociale ; **GHT** : groupement hospitalier de territoire ; **GIR** : groupe iso-ressources ; **IEM** : institut d'éducation motrice ; **IFSI** : institut de formation en soins infirmiers ; **IME** : institut médico-éducatif ; **ISEMA** : internat socio-éducatif médicalisé pour adolescents ; **MAF** : maison d'accueil familiale ; **MAS** : maison d'accueil spécialisée ; **MDA** : maison départementale de l'autonomie ; **MDPH** : maison départementale des personnes handicapées ; **MECS** : maison d'enfants à caractère social ; **MNA** : mineurs non accompagnés ; **PJJ** : protection judiciaire de la jeunesse ; **PPI** : plan pluriannuel d'investissements ; **RH** : ressources humaines ; **SAD** : service d'accueil à domicile ; **SA ESAT** : section annexe de l'établissement et services d'aide par le travail ; **SAF 03** : service d'accompagnement familial de l'Allier ; **SAGESS** : solidarité associative pour la gestion des établissements et services spécialisés ; **SAIS** : service d'accompagnement et d'intégration sociale ; **SAJ** : service d'accueil de jour ; **SAM** : service d'accueil médicalisé ; **SAMSAH** : service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés ; **SAVS** : service d'accompagnement à la vie sociale ; **SESSAD** : service d'éducation spéciale et de soins à domicile ; **SIE** : service d'investigation éducative ; **SP2I** : service de placement intermédiaire et individuel ; **UNAPEI** : union nationale des associations de parents, de personnes handicapées mentales et de leurs amis ; **VISA** : valorisation de l'intégration sociale adaptée ; **VTT** : vélo tout terrain ; **03ASA** : Allier- aide et services aux associations.



VOUS ÊTRE UTILE

Être une banque qui construit l'**avenir** c'est ça vous être utile.

www.caisse-epargne.fr⁽¹⁾



(1) Coût de connexion selon votre fournisseur d'accès Internet.

Caisse d'Épargne et de Prévoyance d'Auvergne et du Limousin, Banque coopérative régie par les articles L512-85 et suivants du Code monétaire et financier, Société Anonyme à Directoire et Conseil d'Orientation et de Surveillance – Capital social de 360 000 000 euros – Siège social : 63, rue Montlosier 63000 Clermont-Ferrand – 382 742 013 RCS Clermont-Ferrand – Intermédiaire en assurance immatriculé à l'ORIAS sous le n° 07 006 292 – Titulaire de la carte professionnelle « Transactions sur immeubles et fonds de commerce » n° CPI 6302 2016 000 008 503 délivrée par la CCI du Puy-de-Dôme. Crédit photo couverture : fotolia.com / Studio Romantic



CAISSE D'ÉPARGNE
D'AUVERGNE ET DU LIMOUSIN

ADREA
mutuelle

Mutuelle relevant du livre II du Code de la Mutualité, immatriculée sous le n° 311 799 878. ADREÁGENCY / © Getty Images. Document non contractuel à caractère promotionnel.

#ChaqueJourÊtreBien

C'est être protégé
à la maison et en voiture

assurances.adrea.fr



GRUPE AESIO

santé • prévoyance • épargne • retraite • auto • habitation

